

cndp

Commission nationale
du **débat public**

BILAN DE LA CONCERTATION

Concertation préalable décidée au titre de l'article L. 121-8

REC Solar – Projet de construction d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques à Hambach

Dates de la concertation préalable
Du 14 décembre 2020 au 8 février 2021

Isabelle Jarry
Bernard Christen
Désignés par la Commission nationale
du débat public

Date de remise du rapport, le 1^{er} mars 2021

Bilan de la concertation

REC Solar

14 décembre 2020 – 8 février 2021

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
SYNTHESE.....	5
Les enseignements clefs de la concertation.....	5
Les principales demandes de précisions et recommandations des garants.....	6
INTRODUCTION	9
Le projet/ plan / programme objet de la concertation.....	9
La saisine de la CNDP.....	14
Garantir le droit à l'information et à la participation.....	15
LE TRAVAIL PREPARATOIRE DES GARANT.E.S	16
Les résultats de l'étude de contexte	16
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	18
AVIS SUR le DEROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	22
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?.....	22
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?	23
SYNTHESE DES ARGUMENTS EXPRIMES	25
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	25
Évolution du projet résultant de la concertation.....	33
DEMANDE DE PRECISIONS ET RECOMANDATION(S) AU RESPONSABLE DU PROJET / PLAN / PROGRAMME.....	36
Précisions à apporter de la part du responsable du projet / plan / programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées.....	36
Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	39
LISTE DES ANNEXES	40
ANNEXE 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s	41
ANNEXE 2 - Décision de la CNDP d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9	43
ANNEXE 3 - Décision de la CNDP d'organiser la concertation du 14 décembre 2020 au 8 février 2021	45
ANNEXE 4 : Présentation détaillée du dispositif de communication et du bilan quantitatif de participation	47

AVANT-PROPOS

Le présent bilan est rédigé par les garants de la concertation préalable. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 1^{er} mars sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). www.concertation.projetrec.fr

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

SYNTHESE

Les enseignements clefs de la concertation

Une concertation mobilisatrice

Le dispositif de communication et d'information des publics a été ample, diversifié et largement relayé par les médias locaux en particulier.

Cette communication a engendré une participation très satisfaisante, d'autant plus que la concertation préalable s'est tenue dans un contexte d'incertitude et de renforcement des mesures de restrictions sanitaires.

Cette forte mobilisation souligne par elle-même l'importance accordée au projet REC Solar dans un territoire qui a subi récemment l'impact de la délocalisation de l'usine Smart et le sentiment de fragilité des projets industriels que cela a provoqué.

Un esprit de participation et des échanges constructifs et argumentés

L'esprit de la concertation a été tout à fait positif. Les questions et les échanges de points de vue ont été de manière générale approfondis et argumentés.

De par ses caractéristiques de projet générateur d'emplois dans une filière qui s'inscrit pleinement dans une perspective de développement durable, la question de l'opportunité du projet REC Solar est restée relativement marginale, même si plusieurs habitants des communes riveraines du projet n'ont pas manqué de relever ses impacts en termes de risques et de questionner les nuisances potentielles du projet.

De manière spécifique, il importe de souligner qu'un travail de proximité et d'attention particulière a été consacré à la commune de Willerwald. Ce village étant dans un lien visuel et une proximité quasi immédiate avec le site d'implantation du projet REC Solar, la question de l'intégration et des conditions de la bonne cohabitation de ce dernier avec les quartiers d'habitation Est du village a généré une somme de questionnements justifiant une telle attention.

Un apport d'informations et de précisions clair et approfondi

La bonne intelligence qui a caractérisé la qualité des échanges a trouvé un appui d'importance dans le souci et l'engagement du maître d'ouvrage et de la *Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences*, à apporter des informations et des précisions à la fois claires et honnêtes aux questions et problématiques posées par les participants.

Une intention affirmée de prise en compte des propositions issues de la concertation

Cette bonne intelligence et l'esprit constructif de la démarche se retrouvent également dans la ponctuation de la concertation préalable.

En effet, oralement à ce stade, le maître d'ouvrage et la *Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences*, pour ce qui relève de ses compétences, ont marqué leur intention de prendre réellement en compte les propositions de spécification et d'amélioration du projet issues de la concertation.

Une attente de poursuite de l'information, des échanges et de la concertation

Au terme d'une concertation préalable que l'on peut considérer comme positive et constructive, l'idée que l'information des publics, des temps d'échange et de concertation soient poursuivis jusqu'à la concrétisation du projet s'est imposée comme une véritable attente. Le code de l'environnement impose une phase d'information et de participation aux porteurs de projet, sous l'égide d'un garant CNDP, qui suit la concertation préalable et qui se clôture à l'ouverture de l'enquête publique. Les garants ont noté que cette nouvelle phase doit répondre à cette attente, exprimée dans le cadre de la concertation, afin de confirmer l'apport de la concertation et des débats publics dans la maturation et l'appropriation citoyenne des projets.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garants

Les tableaux ci-après présentent les principales demandes de précisions et recommandations que les garants formulent à la fin de la concertation préalable. Le maître d'ouvrage, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui lui a été transmis afin qu'il puisse apporter et préciser ses réponses se trouve en annexe de ce bilan.

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences est également concernée par certaines demandes, sur des sujets relevant spécifiquement de ses compétences.

2 DEMANDES DE PRÉCISIONS RELATIVES À DES QUESTIONS ISSUES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Précisions relatives à la crainte d'opportunisme et de fragilité de la compétitivité

Les informations et précisions apportées oralement par le maître d'ouvrage ont montré :

- 1**
- Que l'obtention des différentes aides sera étalée sur une dizaine d'années.
 - Que REC Solar disposait déjà des brevets lui permettant la production de cellules photovoltaïques basées sur la technologie hétérojonction, et que dans ce cadre, le partenariat avec CEA-INES est un partenariat de recherche et développement qui consolide la compétitivité de l'entreprise dans la durée.
 - Que les avancées issues du partenariat REC / CEA-INES, feront l'objet d'accords et de brevets garantissant l'intérêt de chaque parti.
- Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme et précise ces éléments.

Précision relative à l'impact de la remise en service de la voie ferrée

- 2**
- La perspective d'une réouverture de la ligne dans une vocation de desserte « fret ferroviaire » de l'Europôle, suscite des inquiétudes. Aussi, afin d'éclairer la question, il paraît important que le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences confirment et précisent, comme cela a été fait oralement, qu'une telle perspective, si elle se concrétisait, n'engendrerait qu'un trafic de quelques trains par jour ou par semaine.

8 RECOMMANDATIONS DE CONFIRMATION D'ENGAGEMENT ET DE PRISE EN COMPTE DE PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

3	<p><u>Recommandations relatives à la Commission de suivi de site</u></p> <p>De par le classement Seveso seuil haut du projet REC Solar, la Commission de suivi de site (CSS), sera créée par le Préfet parallèlement à l'arrêté d'autorisation d'exploitation si le projet REC Solar se concrétise.</p> <p>Le travail de concertation préalable souligne l'importance que représentera la Commission de suivi de site (CSS) pour répondre dans la durée aux attentes de transparence et d'information notamment des habitants et acteurs locaux.</p> <p>Dans ce cadre, REC Solar a souligné oralement son état d'esprit et sa volonté d'agir pour que le futur Comité de suivi de site soit réellement constructif et porteur de confiance.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme cette perspective, ceci notamment en proposant au Préfet que la question du suivi des rejets dans la Sarre soit expressément intégrée dans le cadre du Comité de suivi de site (CSS).</p>
4	<p><u>Recommandations relatives à la production et distribution d'eau potable</u></p> <p>Durant la concertation, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC) s'est engagée oralement à ce que l'eau potable de la Sarre serve avant tout à REC Solar et aux autres industries du territoire et que l'eau potable issue des sources, notamment de Wittring, alimente prioritairement les habitants.</p> <p>Il paraît important que la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC) confirme cette perspective.</p>
5	<p><u>Recommandations relatives au bruit et impacts sonores du projet sur les quartiers d'habitation et les espaces de promenade de Willerwald</u></p> <p>Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est engagé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'augmentation de l'ambiance sonore existante aujourd'hui à 3 décibels, ceci sans distinction de jour. • Optimiser les choix techniques afin de limiter au mieux les émergences acoustiques et d'être autant que possible en-deçà des 3 décibels. <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme ces engagements.</p>
6	<p><u>Recommandations relatives à l'impact paysager du projet REC Solar sur la cadre de vie de Willerwald</u></p> <p>Afin de bien prendre en compte la question de l'intégration paysagère du projet, et en particulier le lien de covisibilité Willerwald et l'ambiance champêtre des lieux, le maître d'ouvrage s'est engagé oralement à finaliser les choix dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation avec la CASC, la commune et les habitants de Willerwald.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme ces engagements.</p> <p>Concernant la hauteur des cheminées, il a été évoqué qu'elles ne dépasseraient celles des bâtiments que de quelques mètres. Cette information mérite d'être confirmée et précisée par le maître d'ouvrage.</p>
7	<p><u>Recommandations relatives à la limitation de l'augmentation du trafic automobile et à l'écomobilité</u></p> <p>Pour favoriser l'écomobilité et limiter l'augmentation du trafic automobile, le maître d'ouvrage s'est engagé oralement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier la mise en œuvre de solutions de bus de ramassage de ses employés. • Favoriser le covoiturage par des solutions d'encouragement. • Participer activement à la mise en œuvre d'un <i>Plan de déplacement interentreprises</i> ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle. <p>Pour sa part, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences s'est engagée oralement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager la mise en œuvre d'un <i>Plan de déplacement interentreprises</i> ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle. • Prioriser la réalisation de la piste cyclable reliant l'Europôle à Sarralbe depuis Willerwald. <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences confirment ces engagements.</p> <p>Il a été proposé également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'une <i>étude stratégique multi-modale Mobilité et Déplacements</i> soit engagée rapidement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences. • Que le projet de contournement Est de Sarreguemines, ceci depuis la route de Bitche, soit relancé par le Département de Moselle. <p>Il paraît important que la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences précise sa position sur deux propositions.</p>
8	<p><u>Recommandation relative à l'information sur l'évolution du projet</u></p> <p>L'éclairage apporté sur le projet REC Solar durant la concertation préalable a suscité une attente forte de continuité de l'information sur la concrétisation du projet, ce notamment sur la question de la formation, de l'emploi et des futurs recrutements.</p> <p>Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est proposé de garder le site internet issu de la concertation actif et d'en faire à cette fin une plateforme d'information.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme cette volonté</p>
9	<p><u>Recommandation relative à l'installation d'un parc photovoltaïque participatif sur les toitures</u></p> <p>Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est dit favorable à l'idée de concrétiser la valorisation photovoltaïque des toitures de l'usine par la mise en place d'une solution de participation citoyenne.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme cette volonté.</p>
10	<p><u>Recommandation relative à la mise en place d'une charte de bonne conduite lors de la phase de construction de l'usine REC Solar</u></p> <p>Les travaux de viabilisation et de terrassement du site de l'Europole 2 menés par la CASC, s'étaient fait sans concertation avec les riverains de Willerwald.</p> <p>Pour tirer les enseignements de ces six mois intenses de travaux, la mise en place d'une charte de bonne conduite lors de la phase de construction de l'usine REC Solar paraît très indiquée.</p> <p>Cette idée a été évoquée durant les ateliers. Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme sa volonté d'agir en ce sens.</p>

1 RECOMMANDATION DE POURSUITE DE L'INFORMATION ET DE LA CONCERTATION

RECOMMANDATIONS DES GARANTS POUR GARANTIR LE DROIT À L'INFORMATION ET À LA PARTICIPATION DU PUBLIC SUITE À CETTE CONCERTATION, ET NOTAMMENT JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La qualité des échanges menés durant l'ensemble des temps de concertation a généré un véritable contexte de confiance.

Pérenniser cette dynamique de confiance en poursuivant l'information et la concertation sous la forme d'une post-concertation jusqu'à l'enquête publique, puis sous une forme à définir jusqu'à la concrétisation du projet paraît pleinement indiqué et adapté au contexte.

L'ancrage du projet REC Solar dans le territoire et la perception d'efficacité et d'utilité des démarches de concertation citoyenne seront confortés dans le cas d'un tel prolongement.

11

Le maître d'ouvrage pourra en particulier :

- Éditer une newsletter à parution régulière, de manière à informer les habitants de l'avancée du projet, en particulier en ce qui concerne les demandes d'autorisations, ainsi que les échanges avec les services de l'État.
- Présenter l'étude d'impact lors d'une réunion publique, ceci notamment sur les questions de nuisances sonores, alimentation d'eau, rejets (air, eau) ou encore les modélisations le trafic routier, paraît particulièrement indiquée.
- Mettre en perspective lors d'une réunion publique, la concrétisation des engagements issus de la concertation (*ceci à la fois par le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences*).
- Organiser un ou plusieurs ateliers destinés à définir les modalités d'insertion paysagère de l'usine, ceci en particulier les habitants de Willerwald.
- Organiser un ou plusieurs ateliers destinés à définir une « Charte Travaux » avec les habitants, ceci dans le but d'assurer un déroulement serein du chantier.

INTRODUCTION

Le projet objet de la concertation

D'origine norvégienne, implanté dans plusieurs pays et en particulier à Singapour où il possède déjà une unité de production, le groupe international REC Solar cherche à s'implanter en Europe pour produire au plus près des consommateurs européens et du marché en constante augmentation.

Aussi REC Solar prévoit-il la construction, à Hambach en Moselle (57), d'une unité de production de panneaux photovoltaïques. Le choix du site d'implantation répond à plusieurs critères, en particulier la présence de la zone d'activité Europôle 2 et d'un site clefs en mains, et d'une bonne accessibilité en rapport avec l'approvisionnement en matériaux, mais aussi l'exportation des produits finis.

Le groupe REC Solar travaille en partenariat avec le CEA/INES (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives/Institut national de l'énergie solaire), lequel a développé une technologie performante basée sur le principe de l'hétérojonction. La production à grande échelle de panneaux photovoltaïques utilisant cette technologie constitue pour le CEA-INES une mise en application de ses recherches. La Recherche et Développement entre les deux partenaires doit se poursuivre sur le site de Hambach.

Responsable du projet et décideurs impliqués

Le projet est conduit sous la responsabilité du Directeur général de REC Solar EMEA GmbH, accompagné dans la concertation par le Responsable technique pour le Sud de l'Europe, représentant REC Solar France.

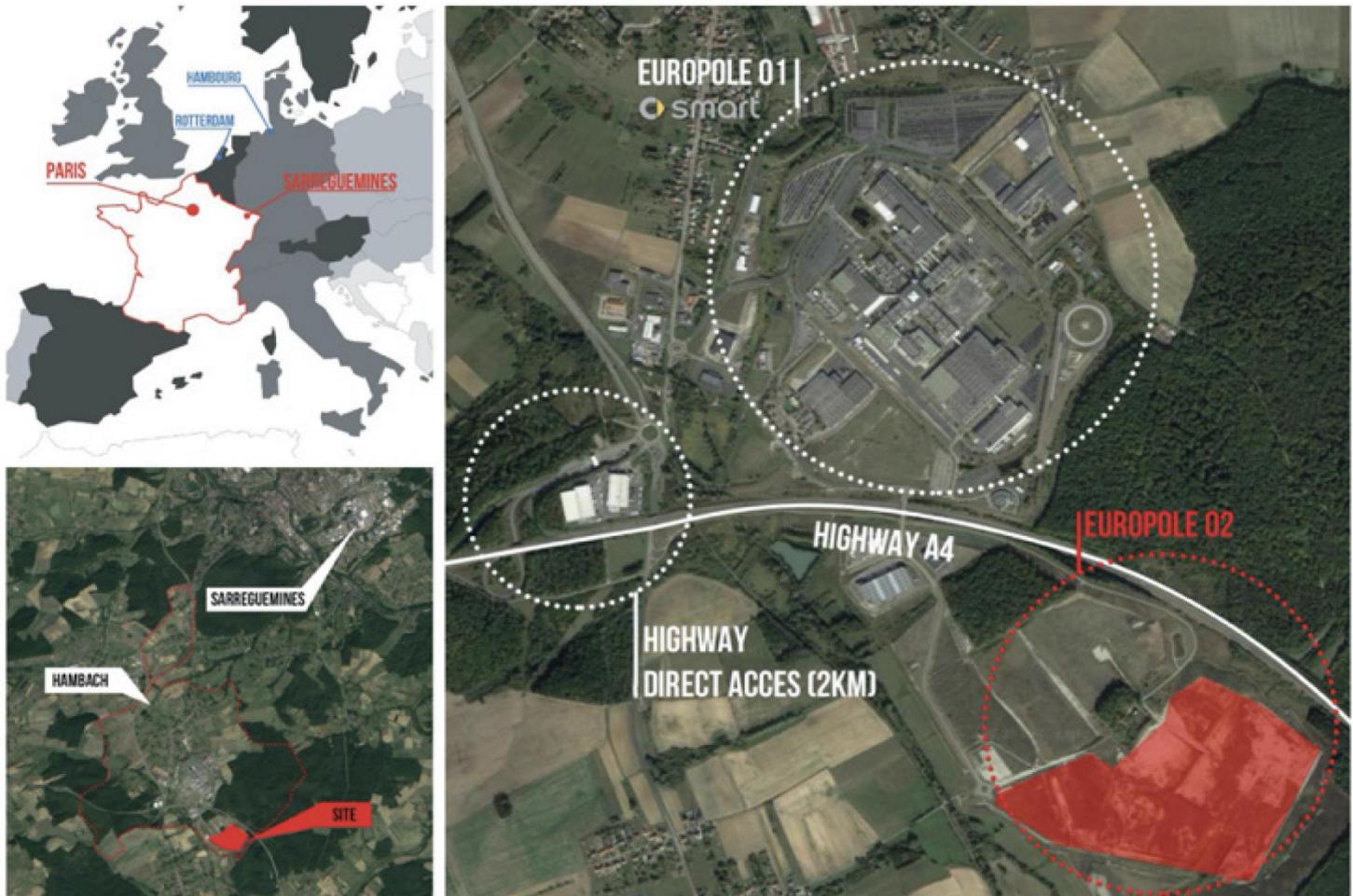
Le maître d'ouvrage était assisté d'un bureau d'études en ingénierie, OTE Ingénierie.

Le CEA-INES était représenté par un membre du Laboratoire des Technologies solaires du CEA (Liten).

Par ailleurs, les responsables du projet ont associé à son pilotage un comité réunissant, à l'échelon national, le Ministère de l'Économie et des Finances, Business France, ainsi que le Conseil régional du Grand-Est.

Localement, le Conseil départemental de Moselle, Moselle attractivité, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC), les communes de Sarreguemines, Hambach et Willerwald avaient participé en amont de la concertation à des échanges avec les représentants du porteur de projet.

Carte du projet ou plan de situation



Objectifs du projet

Le projet prévoit la construction sur la commune d'Hambach d'une unité de production de panneaux photovoltaïques, située sur un terrain de 32,1 hectares au sein de la zone d'activité Europôle 2.

La construction de l'usine et son volume de production s'organiseront en 2 phases :

- Une 1ère phase avec une mise en service prévue pour 2022 permettant de produire 4,5 millions de panneaux photovoltaïques par an, soit une puissance installée de 2 GWc/an.
- Une 2ème phase de construction (mise en service prévue pour 2025) permettant d'atteindre un volume global de production de 9 millions de panneaux photovoltaïques par an, soit une puissance installée de 4 GWc/an.

En termes d'énergie électrique, ce volume de 9 millions de panneaux photovoltaïques produira environ 6 TWh heure d'électricité par an, c'est-à-dire l'équivalent d'un réacteur nucléaire de 900 MW.

Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat

Le projet REC Solar est présenté de manière détaillée dans le dossier de concertation téléchargeable à l'adresse : www.concertation.projetrec.fr .

Le projet REC Solar dans le contexte français et européen

Le projet REC Solar s'inscrit dans la stratégie de l'Union Européenne et de la France en participant à la fois :

- A l'objectif de réindustrialisation du pays soutenu par le Gouvernement.
- A l'objectif de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables.
- A l'objectif de création d'emplois dans un département qui connaît un taux de chômage élevé.

A ce jour, la production de panneaux photovoltaïques est totalement exsangue en Europe. Dans ce contexte, le projet REC Solar revêt, de par son ampleur, un caractère particulier en permettant de répondre à un pourcentage non négligeable (entre 10 à 20 %) de la demande européenne pour la prochaine décennie.

Le seul autre projet d'ampleur connu à ce jour est prévu en Allemagne, porté par la société Meyer Burger. Il s'agit toutefois d'un projet limité à 400 MWc/an, soit un volume 5 fois inférieur à celui prévu par le projet REC Solar pour sa phase 1.

Le projet REC Solar, un choix technologique et un partenariat avec le CEA - INES

Le projet REC Solar utilisera la technologie de l'hétérojonction pour la production des cellules solaires. Cette technologie est considérée actuellement comme ayant le meilleur potentiel de développement pour augmenter le rendement, donc la performance énergétique, des panneaux photovoltaïques.

Cette technologie est déjà utilisée par REC Group dans son usine de Singapour, mais dans le cadre du projet REC Solar d'Hambach, un partenariat de recherche et développement est prévu avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), via l'Institut national de l'énergie solaire (INES).

L'implantation du projet REC Solar à Hambach

Le choix d'implantation du projet REC Solar à Hambach est motivé par trois raisons majeures :

- Une géographie relativement centrale dans le marché européen et une connexion directe à l'autoroute A4, ainsi qu'au réseau autoroutier allemand via Saarbrücken, dont l'agglomération transfrontalière dépasse les 500.000 habitants.
- Un site industriel Europôle 2 classé « clefs en mains » par le Ministère de l'industrie, et immédiatement opérationnel en termes de maîtrise foncière, de viabilité et de documents d'urbanisme.
- Un bassin d'emploi proportionné et caractérisé par une réelle tradition industrielle.

D'une manière générale, le projet REC Solar revêt une importance particulière pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences. En effet, il impliquerait la création de 1500 emplois fin 2022, au terme de la concrétisation de la phase 1, et la création de 2500 emplois en 2025 avec la concrétisation de la phase 2.

C'est un argument de poids pour un territoire ayant vécu récemment (2019-2020) la décision du groupe Daimler de fermer et délocaliser l'usine Smart de Hambach, supprimant ainsi près de 1600 emplois. Le traumatisme engendré par cette mesure sur les travailleurs et leurs familles, et plus largement sur les communes voisines du site, a créé un contexte particulier, suscitant à la fois une attente forte envers un nouvel industriel, mais aussi une forme de suspicion et de méfiance face à un groupe international encore méconnu du grand public

Un projet classé Seveso seuil haut

De par la nature et la quantité des produits stockés sur le site et nécessaires au process de production, le projet REC Solar implique un classement Seveso seuil haut, donc le respect de l'ensemble des prescriptions données par le futur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation, si le projet se concrétise.

Il importe de noter que les choix de conception du projet REC Solar ont été établis pour contenir l'essentiel des périmètres de danger à l'intérieur même du site de l'usine, comme le prévoit la réglementation en matière d'ICPE.

L'alternative au projet mis en débat.

La question de l'alternative au projet a été posée. Elle se résume ainsi :

- Si le projet REC Solar ne se concrétise pas à Hambach, des sites de production seront trouvés ailleurs en Europe ou au Moyen-Orient, a indiqué le maître d'ouvrage. Une extension de l'usine de Singapour pourrait également être envisagée, mais avec une capacité moindre, faute de place.

En d'autres termes, le maître d'ouvrage n'envisage pas d'alternative en France si le projet ne peut se réaliser à Hambach. Même si la décision du board international de REC n'était pas encore prise durant la concertation, les diverses demandes d'autorisations déjà déposées auprès des services de l'Etat et la forte implication de la CASC dans la réalisation du projet laissent apparaître la volonté du maître d'ouvrage de faire aboutir le projet.

Les responsables de REC Solar ont affirmé que l'option « Hambach » était largement privilégiée et le maître d'ouvrage a clairement exprimé son souhait que le projet se réalise tel qu'il était prévu sur le site industriel de l'Europôle 2.

L'implication et l'engagement sans faille des partenaires locaux, en particulier la CASC, ont montré à quel point le projet était attendu et considéré comme une formidable opportunité pour le territoire.

- Le soutien actif des pouvoirs publics à travers le comité de pilotage dans lequel sont impliqués le Ministère de l'Economie et des Finances et Business France (structure chargée de promouvoir et d'accompagner les investisseurs étrangers en France) a donné également la mesure de l'accompagnement dont le projet bénéficie à tous les niveaux de décision.

Le public a néanmoins pu interroger le maître d'ouvrage sur les caractéristiques principales du projet, en particulier sur son classement Seveso et les risques que cela pouvait faire courir aux habitants du territoire. Le fait que le maître d'ouvrage ne puisse communiquer, de par la réglementation en vigueur sur les ICPE, sur les matières dangereuses entreposées, et sur la nature des risques (produits inflammables ? explosifs ?) ainsi que les mesures prises pour les limiter (dispositifs de protection ? localisation du stockage ?) a créé une certaine frustration.

De même l'absence de plan masse de l'usine ou d'éléments plus concrets de la future installation (nombre de bâtiments, insertion paysagère, vues depuis différents points de vue, accès...) n'a pas permis au public de se représenter clairement et avec précision les contours du projet REC Solar. En cela les discussions et questionnements ont porté essentiellement sur les caractéristiques d'ensemble.

D'autres aspects du projet (emploi, économie et marché du photovoltaïque, financements et retombées) ont pu être plus abondamment discutés.

Coût

La société REC Solar France estime le montant d'investissement total pour la phase 1 du projet à 681 millions d'euros. Ce montant sera porté à près d'1 milliard d'euros avec la concrétisation de la phase 2.

Calendrier du projet

L'objectif de calendrier du maître d'ouvrage vise une mise en service de l'usine dans sa phase 1 pour la fin 2022. Pour travailler à respecter ce calendrier très resserré, le maître d'ouvrage s'appuie sur un engagement fort de l'ensemble des partenaires institutionnels, dont en particulier la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

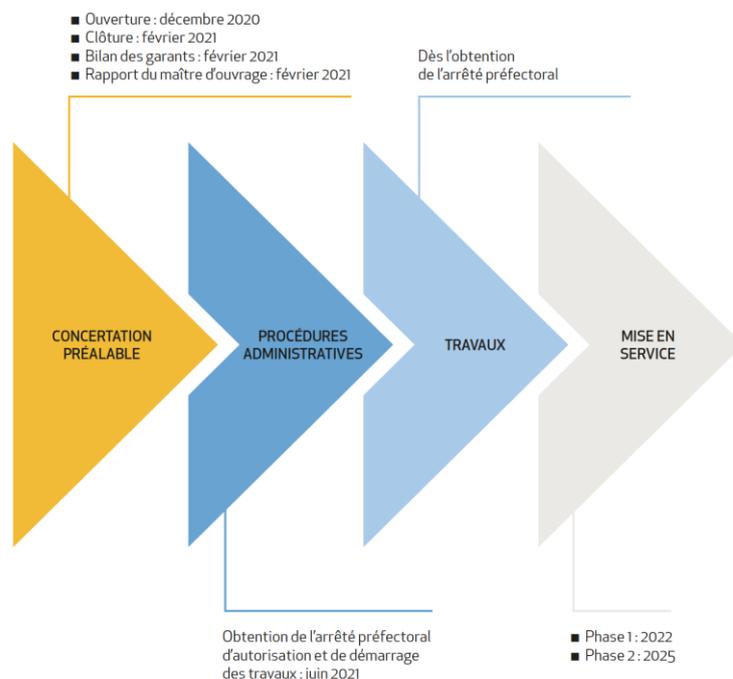
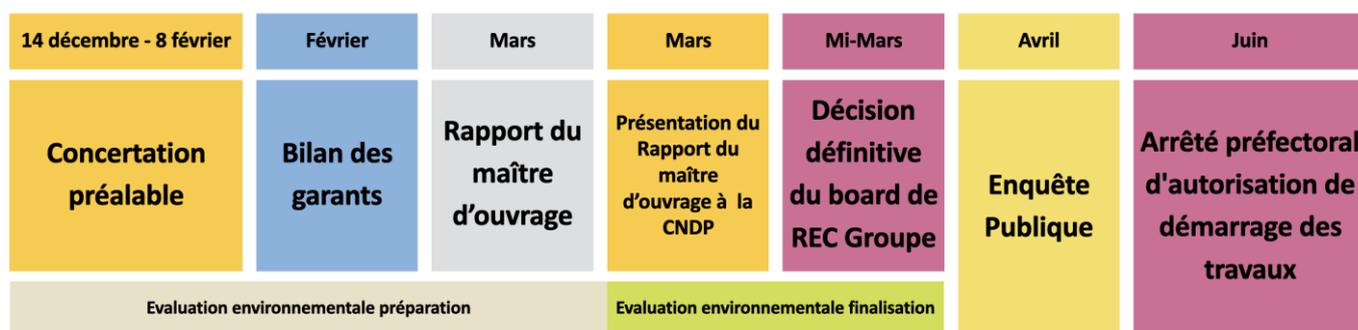


Schéma décisionnel

Le 14 mars est prévue la décision définitive de concrétisation du projet par le board de REC Group.

L'objectif ensuite est d'obtenir l'Arrêté préfectoral d'autorisation de démarrage des travaux pour la fin du mois de juin 2021.



La saisine de la CNDP

Contexte de la concertation

Lors de l'engagement du processus participatif du projet REC Solar, soit le 14 décembre 2020, les démarches de réalisation de l'évaluation environnementale et d'obtention du permis de construire étaient déjà engagées depuis plusieurs mois.

La saisine de la CNDP est intervenue très tardivement, le 27 juillet 2020 exactement, alors que les instances locales (Préfecture, DREAL et DDT) et nationales (Ministères de l'Industrie et BPI France notamment) étaient déjà bien impliquées dans le dossier. Le fait que le maître d'ouvrage soit d'origine étrangère, donc probablement peu exercé aux procédures françaises, explique certainement en partie ce fait. Mais cette situation démontre aussi la nécessité d'une meilleure information / sensibilisation de ces différentes instances sur les attendus du Code de l'environnement en matière d'information des publics et de concertation préalable.

Dans ce contexte, il était donc important de trouver un juste équilibre entre la nécessité de garantir au public une concertation de bonne qualité et permettant à chacun non seulement de s'informer, mais également d'apporter commentaires, avis, questions et contributions, et le souci de ne pas pénaliser le maître d'ouvrage dans son calendrier. L'expérience de la concertation montre toutefois que les problématiques soulevées par le public et les participants sont souvent pour le porteur de projet l'occasion de traiter de questions qui se poseront, tôt ou tard, dans le développement de son projet. Le gain de temps qui en résulte pour la suite compense largement la durée du processus de concertation.

Décision d'organiser une concertation

Par décision lors de la séance plénière du 2 septembre, la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9 et a désigné Madame Isabelle JARRY et Monsieur Bernard CHRISTEN comme garants de la concertation, considérant que :

- la question du photovoltaïque au titre des énergies renouvelables a été débattue dans le cadre du débat public relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et jusqu'à la participation par voie électronique,
- ce projet comporte des enjeux environnementaux significatifs et socio-économiques majeurs à l'échelle internationale,
- ce projet est susceptible d'avoir des impacts locaux importants.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garants neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du garant qui se trouve en annexe de ce bilan.

Le rôle du garant

Un garant est une personne inscrite sur la liste nationale des garants, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un ou plusieurs garants pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant est lié à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui présente à tous son rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du maître d'ouvrage. A l'issue de la concertation, le(s) garant(s) rédige un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garants avaient pour mission d'être particulièrement attentifs à ce que l'opportunité du projet soit discutée, bien que le maître d'ouvrage ait déjà déposé fin août 2020 sa demande d'instruction pour l'autorisation environnementale et le permis de construire ; à ce que, dans un calendrier contraint et compte tenu de la saisine tardive de la CNDP, le calendrier de la concertation soit suffisamment flexible pour permettre au public de contribuer autant par ses avis, ses questions que ses contributions ; à ce que tant les aspects technologiques, que les prises de participation financière et les soutiens politiques au projet, tant locaux que nationaux, puissent être exposés au public dans la plus grande transparence.

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, une concertation post concertation préalable est mise en place, également sous l'égide d'un ou deux garants CNPD, et qui va durer jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

LE TRAVAIL PREPARATOIRE DES GARANTS

Les résultats de l'étude de contexte

L'étude de contexte a été menée avec des méthodes classiques d'investigation, notamment :

- Recherches, études et analyses documentaires ;
- Entretiens avec des élus du territoire ;
- Entretiens avec des agents des collectivités territoriales ;
- Entretiens avec des associations environnementales ;
- Entretiens avec des journalistes ;
- Visites de terrains.

Le fruit du travail a permis de relever 7 chapitres particuliers :

1. **La question de l'inscription du projet REC Solar dans les objectifs de réindustrialisation et de transition énergétique de l'Union Européenne et de la France**

Les objectifs de réindustrialisation et de transition énergétique ont fait l'objet ces dernières années et ces derniers mois d'annonces de décisions multiples tant à l'échelle de l'Union Européenne que de la France.

Les élus du territoire sont apparus comme des soutiens actifs au projet. Ils ont relevé la nécessité de bien situer le projet REC Solar, à la fois essentiel dans un environnement local, mais sans négliger le contexte supra-local, en soulignant sa pleine inscription dans les politiques européennes et nationales.

2. **La question du choix technologique de l'hétérojonction, des brevets et des perspectives de recherche et développement**

Le choix technologique de l'hétérojonction, souligné par le maître d'ouvrage, combiné à un partenariat de recherche et développement avec le CEA-INES, confère au projet REC Solar une dimension stratégique en termes de compétitivité.

L'étude de contexte a souligné la nécessité d'une certaine clarification entre l'autonomie de REC Solar sur ce sujet en termes de brevets, et les perspectives d'avenir ouvertes par le partenariat de recherche et développement avec le CEA-INES.

3. **La question de l'impact socio-économique du projet REC Solar sur le territoire et son accueil par la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences**

Le territoire de l'Est Mosellan, de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et de l'Alsace Bossue fonctionne dans un bassin d'emploi intégré à l'agglomération de Sarrebruck et ces quelque 500.000 habitants.

Côté français, le pôle industriel d'Hambach, organisé notamment autour de l'usine SMART et ses quelques 1500 emplois, ainsi que de l'usine Continentale et l'usine INEOS de Sarralbe, constitue cependant un élément clef de la vitalité économique du territoire.

Depuis 2019, cette dynamique était cependant remise en question par la possible fermeture par Mercedes-Daimler de son usine SMART. Finalement, cette fermeture s'est transformée en une reprise de l'usine SMART par le groupe INEOS. Cette perspective a été confirmée et finalisée à la mi-décembre 2020, soit au début de la concertation préalable du projet REC Solar.

Par ailleurs, en termes de vitalité, le territoire Est Mosellan souffre à la fois d'un vieillissement et d'une décroissance démographique.

De ce fait, le projet REC Solar et la perspective de création de 2500 emplois directs d'ici 2025 est perçu comme une opportunité considérable de dynamisation et d'attractivité renforcée, tout en participant à une diversification d'un tissu industriel aujourd'hui essentiellement dépendant de l'automobile.

4. La question du classement Seveso seuil haut

La concrétisation du projet REC Solar impliquera un classement de l'usine en Seveso seuil haut. La compréhension des fondements et des implications de ce classement s'est avérée d'autant plus essentielle pour la commune de Willerwald qui en termes d'habitations représente l'espace le plus proche du site du projet REC Solar, et qui est impactée depuis le 6 juillet 2017 par le PPRT (*Plan de Prévention des Risques Technologiques*) relatif à l'usine INEOS polymères de Sarralbe.

Ce PPRT implique la démolition de 10 maisons et des travaux de sécurisation sur 260 autres logements.

L'étude de contexte a permis de prendre la mesure de la problématique en anticipant un traitement renforcé de la question durant la concertation préalable.

5. La question de l'impact environnemental

Une réunion à la mi-décembre avec les représentants des principales associations de protection de l'environnement (ADPSE : Association de défense contre la pollution de Sarreguemines et environs, Lorraine Nature Environnement, association Ampère...) a permis de prendre la mesure du manque d'informations sur le projet qu'ont exprimé les principaux responsables associatifs.

Bien qu'heureux de l'ouverture d'une concertation, ils craignaient de ne pas avoir assez de temps pour s'approprier tous les éléments du projet, en particulier sur les risques générés par une usine Seveso seuil haut. Différents sujets les préoccupaient, en particulier la qualité de l'air, ainsi que la protection de la ressource en eau.

Le projet REC Solar implique en effet une consommation de quelque 2,5 millions de mètres cubes d'eau potable par an, suivi, après traitement, d'un volume de rejet quasi équivalent dans la Sarre.

La bonne compréhension des implications de cette donnée s'est avérée indispensable pour prendre la mesure de la problématique et savoir anticiper un traitement renforcé de la question durant la concertation préalable.

Des questions ont été également posées sur l'impact éventuel du projet sur les milieux naturels, car même si le site a été labellisé « clefs en main » par la CASC, les études faune-flore qui ont été réalisées lors de la mise en conformité du site Europôle 2, datent désormais de plusieurs années. Certains ont relevé ce point, bien qu'il ne dépende pas de la responsabilité du maître d'ouvrage.

6. La question de la proximité relative du projet avec le village de Willerwald

Les premières habitations de Willerwald sont situées à quelques 500 mètres de la partie ouest du site de REC Solar réservé à l'aire de stationnement. Dans la pratique, cette proximité se trouve encore amplifiée par la topographie du terrain qui renforce le lien de covisibilité entre le village et le site REC Solar.

La prise en compte de cette dimension a permis d'appréhender avec l'attention nécessaire les questionnements et inquiétudes des habitants concernés.

7. La question de la connaissance du projet REC Solar par les publics en amont de la concertation préalable

De manière générale, l'étude de contexte a permis d'identifier que le projet REC Solar n'était que faiblement connu des publics non avertis avant l'ouverture de la concertation préalable. Quatre articles de presse avaient

relaté le projet entre mai et août 2020, mais cela en parlant très au conditionnel et sans intervention et communication aucune de la part de REC Solar.

De ce fait, c'est la concertation préalable qui allait donner à la fois un véritable statut et une véritable information sur le contenu du projet.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Il faut tout d'abord préciser que les conditions sanitaires n'ont jamais permis aux garants de rencontrer le responsable du projet, autrement qu'en visio-conférence. Basé à Munich, il lui était difficile de se déplacer sans s'exposer à des périodes de quarantaine. A l'exception d'une première réunion de travail, début octobre 2020, qui s'est tenue dans les locaux d'OTE à Paris et qui a réuni les AMO ingénierie et concertation, le représentant de REC France et les garants, tous les échanges ont eu lieu par téléphone ou par visio-conférence.

Cela n'a empêché personne de travailler, mais les conditions de discussion en présence les uns des autres et la fluidité des échanges en direct ont manqué à la convivialité du dialogue.

L'élaboration du dossier de concertation a fait l'objet de plusieurs « allers-retours » entre le MO, son AMO ingénierie et son AMO concertation, tout au long du mois d'octobre 2020. Ainsi, sur la partie « risques » du dossier, les garants ont demandé que ne soit pas occulté ou modéré le classement Seveso « seuil haut » du projet.

De manière générale, les contraintes de temps imposées au maître d'ouvrage qui n'avait pas pris en compte la procédure CNDP dont il n'a eu connaissance que tardivement, ont pesé à chaque étape du processus. Cela a contraint les garants à adopter un rythme plus soutenu et toujours intense, en particulier dans la relecture et la validation du dossier de concertation. L'objectif du maître d'ouvrage de présenter les modalités et le calendrier de la concertation à la séance plénière du 4 novembre 2020 a poussé chacun à travailler très vite (en un mois), et même si REC Solar s'est employé à fournir les éléments demandés et à apporter les précisions ou ajouts sollicités par les garants, le sentiment d'avancer dans l'urgence a été sans cesse présent. Néanmoins, la plupart des prescriptions des garants ont été prises en compte, et le maître d'ouvrage s'est employé à répondre favorablement à chacune de leurs suggestions.

Le calendrier a été également discuté, afin qu'un nombre suffisant de rencontres soit proposé au public, de manière à ne pas donner le sentiment d'une concertation trop hâtive. Ainsi, les garants ont considéré, au vu des enjeux du projet, qu'un minimum de trois ateliers était nécessaire.

Initialement, le maître d'ouvrage aurait souhaité que la concertation démarre au plus vite après la plénière de la CNDP du 4 novembre qui a validé le dossier de concertation, mais en raison des incertitudes liées aux mesures sanitaires, il a été convenu avec les garants que la concertation commence le 14 décembre de manière à laisser au public un temps d'information sur le site du projet durant les fêtes, avant le démarrage des réunions début janvier.

1. Les recommandations des garants concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation

Le travail mené avec le maître d'ouvrage a été engagé le 1^{er} octobre. Il s'est déroulé dans un esprit constructif et dans un souci partagé d'une concertation sincère et efficace. Pour ce faire, le maître d'ouvrage a également pu compter sur l'engagement actif de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, et en particulier sur la mobilisation de la télévision locale Mozaïk Cristal et la mise à disposition des espaces de rencontres et de réunions tant à Sarreguemines qu'à Hambach.

Pour l'épauler dans sa préparation et dans la mise en œuvre de la concertation préalable, le maître d'ouvrage s'est appuyé sur les cabinets 2Concert et OTE Ingénierie, qui l'un et l'autre ont également travaillé avec les garants.

Dispositif d'information et de communication

○ Dossier de concertation et sa synthèse

Le *Dossier de concertation* représente l'élément central de présentation du projet REC Solar. En ce sens, il est fondamental de le rendre à la fois le plus complet et le plus accessible possible. Pour tenter d'y parvenir de la meilleure manière, un travail réitératif a été mené avec le maître d'ouvrage.

A été recommandé en particulier :

- De bien présenter et détailler l'inscription du projet dans le contexte des objectifs nationaux et européens en matière de réindustrialisation et de transition énergétique.
- D'aborder le plus explicitement possible la question des risques et du classement Seveso « seuil haut » du projet REC Solar.
- De bien détailler la question de la consommation d'eau et des rejets afférents.
- De bien illustrer les modalités d'accès et de desserte du site.

○ Site internet

Concernant la réalisation du site internet dédié spécifiquement à la concertation préalable, les recommandations ont porté en particulier sur l'ergonomie du site et l'aisance d'accès et de navigation pour les usagers.

○ Presse et médias

La presse et les médias, locaux et spécialisés en particulier, ont manifesté un vif intérêt pour le projet REC Solar. Afin de donner une véritable portée à la couverture médiatique et d'en faire le temps de lancement de la concertation préalable, il a été convenu avec le maître d'ouvrage d'organiser une conférence de presse le jour de l'annonce officielle du lancement de la concertation, donc le jour également de la diffusion du dossier de concertation. La conférence de presse s'est tenue en ligne le 10 décembre 2020, à laquelle ont participé, face aux représentants du maître d'ouvrages et aux garants, une douzaine de journalistes issus des médias locaux (Républicain Lorrain, France Bleu Lorraine, Mozaïk), nationaux (AFP, Libération, Le Moniteur...) ou encore spécialisés (Journal du Photovoltaïque, Energie Plus...).

○ TV Mosaïk Cristal

En raison des restrictions sanitaires inhérentes à la lutte contre la Covid 19, il était indispensable de prévoir un dispositif participatif non uniquement présentiel, afin qu'un public large puisse participer aux échanges, sans pour autant prendre de risques pour ceux des participants qui ne souhaitent pas se rendre aux réunions et ateliers publics. Il a été convenu avec le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences de mobiliser TV Mosaïk Cristal pour retransmettre en direct les temps majeurs de la concertation, au vu de l'importance du taux de pénétration et du taux d'audience de cette chaîne de télévision locale auprès des ménages du territoire.

Modalités de concertation

Concernant le calendrier et les temps de concertation, ils ont été établis en coordination entre le maître d'ouvrage et les garants.

Cette coordination a également bien fonctionné lorsqu'il était nécessaire de redéployer le calendrier pour prendre en compte la mise en place du couvre-feu à 18h, au début du mois de novembre 2020.

De la même manière, le maître d'ouvrage a répondu favorablement à la proposition des garants lorsqu'ils ont identifié la nécessité d'organiser une réunion spécifique à Willerwald pour agir dans la meilleure proximité et permettre un temps d'échange et de débat propre aux préoccupations du village relativement au projet REC Solar.

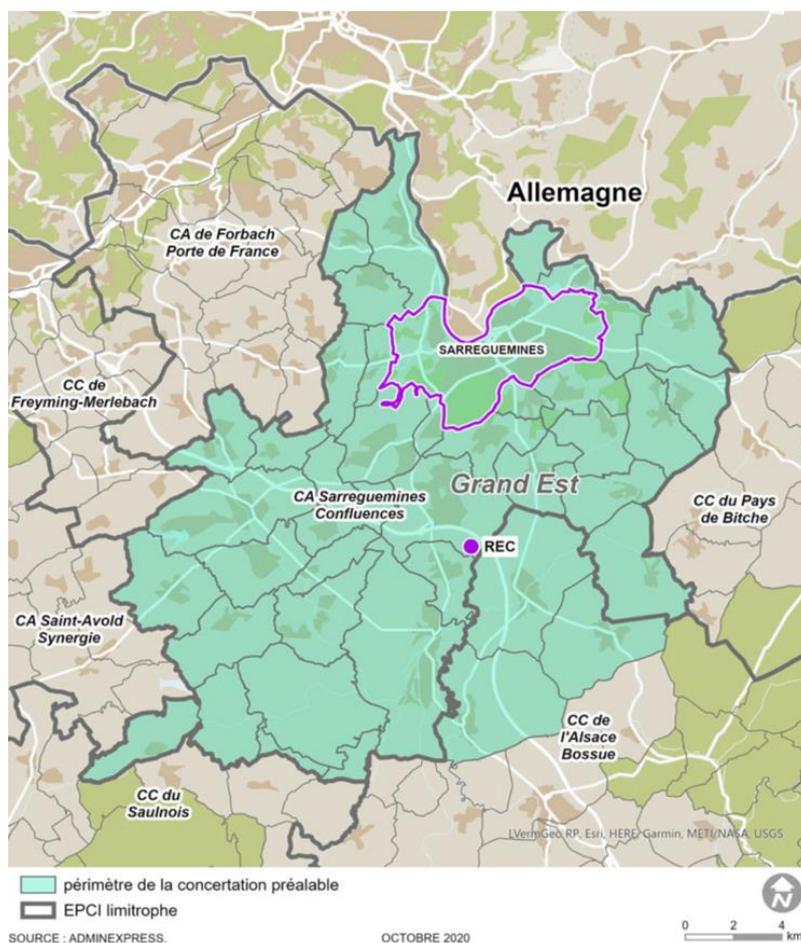
UNE CONCERTATION PRÉALABLE DU 14 DÉCEMBRE 2020 AU 8 FÉVRIER 2021

Prévu le 7 janvier	Prévu le 13 janvier	Prévu le 19 janvier	Prévu le 28 janvier	Prévu le 2 février	5 février réunion de proximité ajoutée au calendrier durant la concertation	Prévu le 3 février
Reportée au 9 janvier en raison du couvre-feu	Maintenue au 13 janvier	Reportée au 23 janvier en raison du couvre-feu	Reportée au 30 janvier en raison du couvre-feu	Maintenue au 2 février		Reportée au 6 février en raison du couvre-feu
Réunion Publique d'ouverture	Table ronde-Débat Dédiée à l'inscription du projet de REC Solar France dans la stratégie de transition énergétique française et européenne	Atelier n°1	Atelier n°2	Atelier n°3	Réunion spécifique Willerwald	Réunion Publique de clôture
<ul style="list-style-type: none"> • Mode présentiel • Retransmission en direct par Mosaïk Cristal (TV et page Facebook) 	Retransmission en direct par Mosaïk Cristal (TV et page Facebook)	<ul style="list-style-type: none"> • Mode présentiel • Replay en page Facebook 	<ul style="list-style-type: none"> • Mode présentiel • Replay en page Facebook 	<ul style="list-style-type: none"> • Mode ZOOM 	<ul style="list-style-type: none"> • Mode présentiel • Replay en page Facebook 	<ul style="list-style-type: none"> • Mode présentiel • Retransmission en direct par Mosaïk Cristal (TV et page Facebook)
<ul style="list-style-type: none"> • Questions et interventions possibles en direct dans la salle, par téléphone, courriel et texto 	<ul style="list-style-type: none"> • Questions et interventions possibles en direct par téléphone, courriel et texto 	<ul style="list-style-type: none"> • Questions et interventions possibles en direct dans la salle, par téléphone, courriel et texto 	<ul style="list-style-type: none"> • Questions et interventions possibles en direct dans la salle, par téléphone, courriel et texto 	<ul style="list-style-type: none"> • Questions et interventions possibles en mode ZOOM 	<ul style="list-style-type: none"> • Questions et interventions possibles en direct dans la salle, 	<ul style="list-style-type: none"> • Questions et interventions possibles en direct dans la salle, par téléphone, courriel et texto

Possibilité de contribuer, par courrier, en ligne et dans le registres disposés dans les mairie durant toute la concertation

➔ Possibilité de contribuer en ligne prolongée du 8 au 10 février

Concernant le périmètre formel de la concertation, il a repris, en accord avec les garants, celui de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, auquel ont été ajoutées trois communes riveraines de la Communauté de communes d'Alsace Bossue.



Concernant le dispositif de communication du public sur la concertation préalable, son objet et ses finalités, il a été aussi ample et diversifié que possible.

Outre le site internet et outre la diffusion de tracts, affiches et flyers, le dispositif a pu s'appuyer en particulier sur la presse régionale, les radios et la télévision locales qui ont assuré un bon relais de l'information.

COMMUNICATION ET MOBILISATION DU PUBLIC
500 dossiers de concertation
2 000 synthèses du dossier de concertation
2000 affiches « grand public »
7500 flyers d'information avec une Carte T intégrée
Plus de 80 articles presse et reportages (TV, Radio) tout au long de la concertation

2. La prise en compte des recommandations par le responsable du projet

Le maître d'ouvrage a mis en œuvre avec bonne volonté et efficacité les recommandations des garants et a accédé à leurs demandes aussi bien en termes de mise à disposition des documents d'information pour le public (demande de flyers supplémentaires pour certaines communes) que d'ajustements sur le site internet au fil de la concertation (demande de référencement et datation des questions, par exemple).

Les réponses apportées aux questions mises en ligne par les internautes ont la plupart du temps été complètes, détaillées, et aussi précises que possible. La clarté des interventions du responsable de projet lors des réunions publiques et rencontres auxquelles il a participé à distance a toujours été soulignée et appréciée par le public.

Ses réponses aux questions mettant en cause la sincérité du Groupe REC Solar sur certains points (capital de l'entreprise, transfert de technologies, financements, etc.) a montré qu'il se prêtait à l'exercice avec honnêteté et rigueur.

NB : Voir également la présentation détaillée du dispositif de communication et du bilan quantitatif de participation en annexe 4

AVIS SUR LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour tous les citoyens, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programme qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Pour les garants, il apparaît que l'ensemble des dispositions ont été prises pour une information et une diffusion de l'information permettant la meilleure inclusion possible des différents publics. En ce sens, il importe de noter que :

- La concertation préalable a formellement débuté le 14 décembre. Dès son annonce, le 30 novembre, le dossier de concertation était accessible au public. Sachant que la réunion d'ouverture de la concertation s'est tenue le 7 janvier, cela a bien donné le temps à toutes les parties de prendre connaissance du projet.
- Outre la diffusion de supports de communication, un temps fort médiatique a été organisé début décembre pour annoncer la concertation préalable. Un temps fort de même nature a été organisé début janvier pour annoncer la tenue de la réunion publique d'ouverture. À chaque fois, l'accès à l'information et la possibilité de poser des questions et de faire des propositions a été expliqué et réitéré.
- Le *Dossier de concertation* et sa *Synthèse* donnaient une vision à la fois claire, accessible et aussi complète que possible du projet, dans son état actuel d'avancement. Des carences et des besoins d'approfondissement sont cependant apparus par le biais des questions posées sur les plateformes numériques et lors des différents temps d'échanges et de débat. La qualité des réponses apportées à ces questions et leur publication a permis de conforter la diffusion d'une information sincère.
- De plus, la préparation de chaque réunion a été menée avec le souci de tirer les enseignements des réunions précédentes en actualisant et complétant les informations.

Les échanges menés avec les participants permettent de considérer que l’amplitude, la qualité et l’accessibilité des informations mises à disposition des publics ont, de manière globale, été considérées comme solides et satisfaisantes.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Les chiffres de la participation et des contributions du public traduisent une mobilisation qui peut être considérée comme d’importance dans un contexte de Covid 19 impliquant des restrictions sanitaires contraignantes. Avec quelque 60 participants, soit globalement la jauge maximale autorisée à chaque temps de concertation en présentiel et quelque 150 connexions de suivi en ligne en moyenne, les chiffres sont évocateurs, auxquels il faut ajouter l’impact de la diffusion sur TV Mosaïk Cristal qui couvre à la fois le territoire de la Communauté d’Agglomération Sarreguemines Confluences et le Pays de Bitche.

PARTICIPATION ET CONTRIBUTIONS
Près de 300 participants aux réunions et ateliers en présentiel <i>(soit, de manière équilibrée, quelque 60 participants à chacun des 5 temps organisés en présentiel)</i>
Une moyenne de 150 internautes à chaque temps d’échange diffusé en direct
Environ 9000 téléspectateurs à chaque temps d’échange diffusé en direct
Près de 300 vues en replay (réunions publiques, table ronde-débat)
8200 visiteurs du site internet
70 questions et 26 contributions formulées via le site internet
59 questions et contributions déposées via l’application dédiée
18 contributions déposées sur les registres papier

De manière spécifique, concernant la diversité des publics, il peut être noté :

- Qu’outre les acteurs élus, les acteurs associatifs se sont à la fois solidement mobilisés et impliqués. Les responsables des associations de protection de l’environnement se sont investis activement dans la concertation : la plupart ont été présents à chaque étape du processus et se sont montrés particulièrement vigilants sur tous les aspects du projet pouvant avoir un impact sur l’environnement, tout en étant à la fois force de propositions.
- Concernant les habitants du territoire, leur participation et leur attention particulière aux caractéristiques du projet et à ses retombées socio-économiques du projet ont été bien marquées.
- Concernant les habitants de Willerwald, alarmés par la grande proximité au projet REC Solar, leurs questionnements ont impliqué deux mesures adaptatives pour répondre aux attentes spécifiques exprimées :

1. Des participants ayant fait valoir que l'information des habitants de Willerwald méritait d'être renforcée, il a été entrepris à la mi-janvier de diffuser un flyer d'information dans toutes les boîtes aux lettres du village.
2. Pour permettre un temps d'information et de débat spécifiquement consacré à la question des impacts du projet REC Solar sur Willerwald, ceci suite à un échange entre les garants, des participants et le maire, il a été décidé d'ajouter une réunion publique au calendrier de la concertation. Cette réunion a mobilisé 60 participants, soit la jauge maximale autorisée.

En l'occurrence, le dispositif de mobilisation du public semble avoir été proportionné et efficace.

Concernant les dispositions d'échange, les garants ont systématiquement pris soin de souligner l'esprit de la concertation et les possibilités de questionnement, de proposition et de prise de position de tous les participants, ainsi que leurs possibilités d'interpeler les garants autant que nécessaire pour « garantir » une concertation sincère et fructueuse. Plusieurs participants ont échangé régulièrement avec les garants, par messagerie électronique, que ce soit pour poser des questions sur le rôle exact des garants, ou pour s'assurer auprès d'eux que les informations qu'ils demandaient étaient bien relayées vers le maître d'ouvrage.

Concernant les questions posées par internet, elles ont fait l'objet de réponses bien travaillées et globalement complètes. A la demande de certains participants, leur présentation sous l'onglet dédié a été améliorée en cours de concertation, de manière à faire apparaître en les datant toutes les questions des internautes, dès leur réception, et ce sans attendre la réponse du maître d'ouvrage.

Concernant les réunions en présentiel ou en mode Zoom, elles ont abouti à un travail respectueux, approfondi et argumenté. L'esprit de tous les participants, donc également du maître d'ouvrage, a été positif et constructif.

Lorsque, quelques fois, les réponses paraissaient incomplètes ou trop technocratiques, les garants n'ont pas hésité à interpeller le maître d'ouvrage pour corriger la chose.

A noter cependant que l'atelier n°1, consacré à l'impact environnemental du projet, a vu son temps d'échange quelque peu phagocyté par des temps d'exposé et d'intervention préliminaire trop longs. De ce fait, l'atelier n°3, sans thématique prédéterminée, a été mobilisé pour rééquilibrer la chose.

En conclusion, la richesse, la qualité des échanges a permis de donner à la concertation un caractère réellement interactif et a permis au public, à mesure que la connaissance du projet se faisait plus grande, d'être force de proposition, ceci de manière large et englobant l'essentiel des problématiques.

Les chapitres suivants illustrent les fondements de cette conclusion.

NB : Voir également la présentation détaillée du dispositif de communication et du bilan quantitatif de participation en annexe 4

SYNTHESE DES ARGUMENTS EXPRIMES

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Les observations et propositions faites dans les registres, via le site internet ou directement lors des ateliers et réunions publiques peuvent être regroupées et synthétisées dans un ensemble de 11 thématiques.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS 11 THÉMATIQUES	1. Sur l'opportunité du projet REC Solar	2. Sur l'opportunisme du projet REC Solar
3. Sur la crainte de fragilité et la pérennité du projet REC Solar	4. Sur la question des risques et du classement Seveso seuil haut	5. Sur la question de la consommation d'eau et des rejets dans la Sarre et dans l'atmosphère
6. Sur la crainte du bruit impactant l'espace de promenade et les quartiers d'habitation de Willerwald	7. Sur la crainte des impacts de la remise en service de la voie ferrée	8. Sur la question de l'impact paysager du projet REC Solar sur le cadre de vie de Willerwald
9. Sur la question de l'augmentation du trafic routier induit par le projet REC Solar	10. Sur la question de l'emploi, de la formation et de l'embauche	11. Sur la question de l'installation d'un parc photovoltaïque participatif sur les toitures

1. Sur l'opportunité du projet REC Solar

De manière générale et forte, le projet REC Solar est perçu par une majorité de participants à la concertation préalable comme une opportunité positive pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

La création de 1500 emplois directs dès la fin 2022 et de 1000 emplois directs supplémentaires d'ici 2025 est soulignée comme une réelle confortation et diversification du tissu économique local. Ceci intervient dans le contexte récent d'inquiétude liée au risque de fermeture de l'usine Smart avant sa reprise, confirmée à la fin de l'année 2020 par le groupe INEOS, où 1600 emplois, directs et indirects, sur le site même de l'Europôle étaient en jeu.

Cette perception positive du projet REC Solar est renforcée par la nature même de l'activité : la production de panneaux photovoltaïques. En effet, cette activité participant aux objectifs français et européens de production d'énergie renouvelable et de lutte contre le réchauffement climatique, elle est associée à une certaine notion d'intérêt général.

Toutefois, cela n'a pas empêché plusieurs participants de s'interroger sur les impacts d'une telle usine en termes de nuisances et de risques. Certains, en particulier parmi les habitants de Willerwald, ont même exprimé leur refus de voir une usine de ce type (classée Seveso) s'installer près de chez eux. Certaines contributions écrites ont également fait part d'un rejet du projet en raison essentiellement de l'origine de ses capitaux.

Ce que l'on peut retenir sur la question de l'opportunité, c'est que l'acceptation d'un tel projet, dont beaucoup conçoivent à la fois la nécessité (favoriser les énergies renouvelables) et les atouts (créer de l'emploi localement) ne va pas sans une vigilance et une attention portées à tous les éléments pouvant affecter la vie et la sécurité des habitants, ainsi que l'environnement direct du site du projet.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

*J'espère vivement que ce projet se réalisera ; merci d'avoir choisi notre région.
Je soutiens formellement ce projet nécessaire plus que jamais au développement du territoire.
Avec les turbulences économiques liées ou non à la situation sanitaire, on doit à tout prix soutenir ce projet. Trop d'exemples d'entreprises dans le secteur en difficulté (SMART malgré le projet d'INEOS il y aura de la casse sociale, LEACH et d'autres).*

Je soutiens ce projet qui permet à la France de se positionner sur toute la chaîne de développement des projets solaires et notamment sur la phase fabrication des panneaux, aujourd'hui encore trop dépendante de l'Asie. Cette usine qui permettra la fabrication de panneaux « made in France » aidera à l'acceptation des projets solaires ainsi qu'à leur performance par la technologie d'hétérojonction. Il s'agit ici d'un bel exemple de relai économique et en termes d'emplois que peuvent représenter les énergies renouvelables.

Très bon projet et très bonne nouvelle dans ce contexte social et économique si déprimé. Autant pour la région que pour le pays tout entier. Projet à soutenir sans modération, en souhaitant vivement qu'il aille jusqu'au bout.

Je souhaite apporter mon soutien à ce projet qui permettra de renforcer la cohérence des objectifs de transition écologique en produisant en France des panneaux qui viendront (je l'espère) produire de l'électricité solaire en France. Je préfère une usine Seveso en France, dans une région qui est habituée à la présence d'industries, qu'une usine peu encadrée en dehors de la zone de l'Union européenne.

2. Sur l'opportunité du projet REC Solar

Soulignant ses origines norvégiennes, la société REC Solar fait partie, depuis 2014, du conglomérat chinois Bluestar.

Cette appartenance a suscité deux types d'observations :

- Les 680 millions d'euros annoncés d'investissement en phase 1 en 2022, et 1 milliard d'euros d'investissement au total au terme de la phase 2 en 2025, comprennent quelque 125 millions d'euros de soutien de l'Union Européenne et quelque 25 millions d'euros d'aide de la Région Grand Est.

La crainte d'une délocalisation une fois les aides encaissées, donc d'un investissement ponctuel d'opportunité, a été soulignée à plusieurs reprises.

- Le projet REC Solar annonçant un partenariat de recherche et développement avec le CEA-INES, la crainte d'un projet « cheval de Troie » destiné à piller les solutions techniques françaises pour rapatrier ensuite les usines en Asie a été soulignée et réitérée.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

Pourquoi n'indiquez-vous nulle part sur le site l'actionariat de REC, qui est loin d'être anodin ? En effet, REC est filiale à 100% du groupe Bluestar, lui-même propriété à 64% de l'Etat chinois via l'entreprise 100% publique Chemchina.

Quel est le degré d'indépendance de REC vis à vis de l'État chinois ?

Que reste-t-il de norvégien chez REC quand l'actionnaire à 65% de son groupe (Bluestar) est l'Etat communiste chinois ?

Quelles garanties a-t-on que les transferts de technologie du CEA ne bénéficieront pas au final à d'autres fabricants chinois qui pourraient produire moins cher en Chine et rendre cette usine rapidement obsolète car trop chère ?

Vous visez plus de 200M€ de subventions publiques pour un investissement de 680M : n'est-ce pas là la raison première de votre choix de Hambach, utiliser nos impôts ?

3. Sur la crainte de fragilité et la pérennité du projet REC Solar

L'amplitude du projet a également fait émerger deux questions spécifiques :

- La première question porte sur le dimensionnement du projet au regard du marché français et européen en devenir ;
- La seconde question porte sur la capacité pour le projet REC Solar d'Hambach d'être structurellement compétitif par rapport aux productions concurrentes menées en Asie notamment.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

Quel sera le prix de vos panneaux français par rapport à des panneaux chinois, ou à vos panneaux singapouriens ?

En quoi les panneaux hétérojonctions de l'usine française seront différents des panneaux hétérojonctions actuels de l'usine de Singapour ?

Que pensez-vous du prix de rachat de l'électricité PV aujourd'hui ? Suffisant ou non ?

Le marché est-il suffisant, et serez-vous capable de concurrentiel par rapport aux productions asiatiques ?

4. Sur la question des risques et du classement Seveso seuil haut

Le processus de production du projet REC Solar implique le stockage de produits dont certains induisent un niveau de risque et de danger inhérent à la quantité de produit stocké. Le volume de stockage nécessaire au projet REC Solar génère de ce fait un classement Seveso seuil haut.

Selon le maître d'ouvrage, le projet REC Solar a recherché dans sa conception un équilibre optimal entre volume de stockage suffisant des dits produits pour sécuriser les flux de production, et un volume justement proportionné pour contenir les périmètres de danger essentiellement à l'intérieur du site de l'entreprise, en conformité avec la réglementation sur les ICPE.

Cette question des périmètres de danger a suscité d'autant plus d'interrogations, et des positions initiales de refus du projet, que non seulement les premières habitations du village de Willerwald sont situées à quelque 500 mètres du site du projet, mais de plus, qu'une partie de Willerwald est déjà impactée à ce jour par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) associé à l'usine INEOS située au sud-ouest de la commune, et ceci depuis juillet 2017.

L'importance du futur *Comité de suivi de site* (CSS) qui, si le projet REC Solar se concrétise, sera instauré de manière automatique par le Préfet en raison du classement Seveso seuil haut a été soulignée et réitérée.

De la même manière, la demande de confirmation que les périmètres de danger seront bien contenus à l'intérieur du site et qu'il n'y aura pas de PPRT a été soulignée et réitérée.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

La commune de Willerwald est impactée depuis des décennies par les nuisances de l'usine 'INEOS' implantée à Sarralbe (Usine classée SEVESO). Située SUD/SUD OUEST. Le projet REC SOLAR lui aussi classé SEVESO sera situé NORD/NORD EST. Willerwald sera pratiquement impactée tout au long de l'année par les nuisances.

Ce projet est d'une importance capitale pour notre région et il serait vain de vouloir empêcher son implantation. Ce n'est pas ce que je souhaite. Néanmoins, j'aimerais que tout soit fait, en mettant en œuvre les dernières innovations en matière de protection de l'environnement et des populations environnantes, pour réduire au maximum les nuisances de cette usine. Que REC SOLAR s'engage aussi dans un programme continu d'amélioration des procédés en matière de protection de la population et de son environnement. Que des modifications soient faites chaque fois que possible et nécessaire. Des améliorations sont toujours possibles !

Pour apporter une compensation à la population, il serait judicieux d'accorder des tarifs préférentiels à tous ceux qui voudraient s'équiper de panneaux solaires. La CASC pourrait financer leur installation. L'impact sur le bilan carbone ne sera pas négligeable et cela diminuerait d'autant le montant de la taxe carbone, pour REC SOLAR, pour la CASC. Je pense que c'est une idée à développer et que l'acceptabilité du projet REC SOLAR sera plus grande parmi la population directement concernée par les nuisances.

Même si le projet annonce qu'il n'y aura pas d'« effets inacceptables », il y aura des effets et je suis loin de craindre qu'ils seront minimes, notamment au niveau de la pollution de l'air que nous allons respirer. Nous habitons déjà à proximité d'un premier établissement classé SEVESO seuil haut. Avec ce projet, nous serions coincés entre deux établissements de ce type, augmentant d'autant plus les risques pour la population.

Etant habitants de Willerwald et nous situant à environ un km du projet envisagé par REC Solar, nous avons les mêmes craintes que ceux qui se trouvent à 500 mètres ! Comment se fait-il que l'on puisse, ne serait-ce qu'envisager, à cet endroit la construction d'un site classé SEVESO seuil haut ? Ailleurs en France, on prend d'innombrables précautions là où se trouvent ces sites, des PPRT sont améliorés pour protéger les riverains, des périmètres de sécurité de 1,5 km ou plus sont imposés, mais ces mesures sont prises pour des entreprises déjà existantes. Ici, dans le cas du projet REC, il n'y a rien à améliorer pour la protection des habitants, il faut juste ne pas l'autoriser à s'implanter si près de nous !

5. Sur la question de la consommation d'eau et des rejets dans la Sarre et dans l'atmosphère

Le projet REC Solar implique une consommation de 2,6 millions de mètres cubes par an au terme de la phase 2 en 2025, soit quelque 7155 mètres cubes par jour. Après traitement, l'essentiel de ce volume d'eau sera rejeté dans la Sarre.

Eau Potable

La production d'eau existante et les autorisations préfectorales de prélèvement permettent de sécuriser la couverture des besoins inhérents à la fois à la consommation de REC Solar et à celle du territoire dans son ensemble. La justification détaillée de cette capacité de répondre au besoin de production d'eau à long terme a été soulignée et fortement réitérée.

A ce jour, l'eau potable fournie par le réseau public d'adduction provient d'une source captage à Wittring et d'un prélèvement d'eau de surface dans la Sarre. Parallèlement à la concrétisation du projet REC Solar, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) va engager le renforcement de ses capacités de production d'eau et l'interconnexion de ses réseaux. Cette production supplémentaire est prévue par prélèvement dans la Sarre.

Cette information, donnée par la CASC durant les réunions, a apporté une clarification sur la sécurisation des capacités de production d'eau potable pour le territoire, mais elle a parallèlement fait émerger deux propositions :

- La qualité de l'eau potable de source étant meilleure et plus sûre que celle issue des prélèvements dans la Sarre, il est demandé de manière forte et réitérée que l'eau de la Sarre serve avant tout à REC Solar et aux autres industries du territoire et que l'eau potable issue des sources, notamment de Wittring, alimente prioritairement les habitants.
- Outre la concrétisation de cette mesure, le suivi de sa mise en œuvre dans la durée est également demandé.

Rejets dans la Sarre

L'essentiel des quelque 2,5 millions de mètres cubes d'eau consommés par REC Solar seront rejetés dans la Sarre après traitement, ceci environ 500 mètres en aval des points de pompage d'eau potable existants et futurs existant sur la Sarre dans le secteur de Sarralbe. Ces rejets se cumulent avec ceux de l'usine Inéos de Sarralbe et de l'usine Inéos, ex Smart, de l'Europôle.

Il a bien été noté que les normes de rejet des eaux de REC Solar prendront en compte l'effet cumulatif de l'ensemble des rejets et qu'en ce sens, la qualité des eaux de la Sarre paraît préservée. Des inquiétudes subsistent sur le futur suivi et la localisation des points de mesure. Pour répondre à cela :

- Il est proposé la mise en place d'un dispositif d'information et de suivi spécifique sur ce point. Ce dispositif pourrait être intégré au *Comité de suivi de site* (CSS) instauré de manière automatique par le Préfet en raison du classement Seveso seuil haut, si le projet REC Solar se concrétise.

Rejet dans l'atmosphère

La problématique de la qualité de l'air a été questionnée. Il a bien été noté le respect strict des normes d'émission. Cela dit, a été posée la question de la confiance, de la transparence et de l'information dans la durée. En ce sens :

- Il est proposé que le futur *Comité de suivi de site* (CSS) porte une attention particulière sur cette question des rejets dans l'atmosphère et de la qualité de l'air, et qu'il soit assuré dans la durée une information grand public particulière sur ce point.

Il a également été demandé des précisions sur la hauteur des cheminées.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

Une question fondamentale par rapport à la ressource en eau potable : comment se fait-il que la ressource d'eau potable des forages à Wittring soit priorisée pour l'activité industrielle de REC SOLAR alors que la pression sur cette ressource déjà limitée pour sa consommation par la population sera de plus en plus forte dans les prochaines années en raison du changement climatique et de l'augmentation du nombre d'habitants ? Comment se fait-il que pour compenser

ce prélèvement d'eau potable pour les besoins industriels de REC SOLAR, une importante extension des capacités de production d'eau par l'usine de traitement de l'eau captée dans la Sarre à Sarralbe soit nécessaire alors que l'on sait que cette eau de la Sarre qui sera servie à la population est de bien plus mauvaise qualité que celle pompée dans les forages à Wittring ? Et comment se fait-il que cet investissement lourd d'extension de l'usine de production d'eau provenant de la Sarre soit financé avec l'argent du contribuable de la CASC alors qu'il est en défaveur des intérêts de notre population ? De plus, certaines pollutions actuelles de l'eau de la Sarre comme les pesticides, herbicides et les antibiotiques ne peuvent pas être traitées et se retrouveront alors dans l'eau potable consommée par la population.

Je souhaite que l'ensemble des élus avec les citoyens, portés par ce bel élan qui vient d'être initié, lancent une concertation publique concernant l'alimentation en eau potable sur le périmètre de la CASC (donc CASC, communes, SDEA, Véolia, citoyens, associations, etc). Ainsi qu'une autre concertation publique préalable d'urgence, dès la prise de position de REC Solar au mois de mars. Quelles seront les conséquences sur la qualité des eaux de la Sarre et le milieu aquatique du rejet à Sarralbe du cocktail de molécules chimiques des eaux usées industrielles de REC SOLAR, INEOS et de la SMART. Pourquoi ce choix délibéré de la CASC de concentrer sa pollution industrielle au même endroit ?

Concernant les effluents aqueux de l'usine REC et plus particulièrement leurs concentrations dans la Sarre, nous souhaitons qu'ils puissent être évalués, ainsi que ceux émanant des autres industriels alentours, en aval des points de rejets. Ce contrôle devrait être effectué sur la portion de la rivière précédent toute confluence qui augmenterait de plus de 10 % le débit d'eau et offrant la meilleure homogénéité possible sur la section traverse de la rivière. A défaut, si l'homogénéité n'était pas satisfaisante, nous demandons à ce qu'un contrôle en différents endroits de la section sur les deux rives soit mis en place.

Concernant les rejets gazeux pourriez-vous nous dire quelles substances vont se retrouver dans l'air ?

6. Sur la crainte du bruit impactant l'espace de promenade et les quartiers d'habitation de Willerwald

L'implantation du projet REC Solar est prévue sur le site d'activité Europôle 2, inscrit dans les documents d'urbanisme depuis plus de 10 ans. Néanmoins, la possible concrétisation du projet interpelle les riverains, dont les habitations les plus proches sont localisées entre 500 et 1000 mètres du site.

Ainsi, il est demandé des précisions sur le bruit et l'impact sonore du projet, cela en :

- Soulignant le type de bruit.
- Précisant ce que représente le respect des normes.
- Demandant dans quelle mesure le projet REC Solar peut se faire non seulement dans la limite des normes, mais en deçà.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

Habitant à Willerwald, je m'inquiète du bruit, de la pollution, des risques et des nuisances que générerait ce projet pour les riverains.

REC nous dit que l'intensité du bruit va augmenter de 3dB (ce qui va doubler le bruit perçu). Quelle est l'intensité du bruit originel ? Où a été prise cette mesure (près des habitations) ?

Et quand a-t-elle été prise (jour, nuit, pendant le confinement) ? Et donc, quel va être, au final, le nombre de décibels perçus, lors du fonctionnement de l'entreprise, aux abords des habitations ?

7. Sur la crainte des impacts de la remise en service de la voie ferrée

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) est devenue propriétaire de la voie ferrée actuellement délaissée qui relie les gares de Sarreguemines et de Sarralbe, avec pour objectif, si des entreprises des sites Europôle 1 et 2 étaient demandeuses, d'engager la réouverture de la ligne pour un usage de fret ferroviaire.

Cette éventuelle perspective interpelle des riverains inquiets des nuisances que cela pourrait engendrer relativement à leur cadre de vie actuel.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

*Est-ce possible, pour le projet REC France, que la voie de chemin de fer soit à nouveau utilisée ?
Si oui, combien de trains pourraient passer par jour, par semaine ?
Ces trains passeraient ils tous les jours de la semaine ? A quelle heure ?
Si tel est le cas, mon quotidien se verrait alors modifié et notamment mon confort de vie.*

8. Sur la question de l'impact paysager du projet REC Solar sur la cadre de vie de Willerwald

Le site Europôle 2, donc le projet REC Solar, est en lien de covisibilité directe avec l'ensemble des quartiers d'habitation de la partie Est de Willerwald. Ce lien est encore accru par la topographie des lieux.

Cette situation interpelle les habitants qui s'inquiètent de la qualité de l'intégration architecturale et paysagère du projet. Ainsi, en plus des esquisses présentées qui montraient une intention générale soucieuse d'une certaine qualité, il est demandé :

- Que la question de la covisibilité avec le village soit au cœur de la problématique d'intégration paysagère.
- Que l'esprit des aménagements paysagers s'inscrivent en continuité avec le caractère champêtre des espaces naturels voisins, dont celui la zone humide.
- Que la finalisation des aménagements et des choix se fasse dans un cadre de dialogue et de concertation avec la CASC, la commune et les habitants de Willerwald.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

*Serait-il possible de voir une perspective aérienne incluant la rue Glad -Willerwald... ou plus explicite quelle vue du site auront les habitants de la rue Glad, étant donné que la plateforme a été largement rehaussée par rapport au niveau initial de ce terrain.
Peut-on avoir accès à la maquette de la future construction de Rec Solar et sa représentation sur le site Europôle 2 de Hambach ?
Est-ce que REC participera à certains aménagements tels qu'un chemin pédestre et ou une piste cyclable ?*

9. Sur la question de l'augmentation du trafic routier induit par le projet REC Solar

REC Solar annonce un trafic camions d'environ 150 véhicules jour, ceux-ci empruntant essentiellement l'autoroute A4, puis l'accès direct au site via la voirie largement calibrée qui relie l'échangeur autoroutier directement au site REC Solar, ceci sans transit par les secteurs habités.

A ce trafic s'ajoute les flux induits par le déplacement des quelque 2500 employés prévus sur le site à terme. Il a été précisé que l'usine fonctionnera en continu 7j/7 et 24h/24, ceci en 5 équipes. De ce fait, l'augmentation du trafic local est estimée à quelque 3000 véhicules / jour si l'ensemble des déplacements étaient faits uniquement en voitures individuelles.

La part de ce trafic « employés » empruntant la D661 qui traverse Willerwald est estimée à quelque 750 véhicules / jour, soit une augmentation de 8% du trafic.

Ces données ont été apportées durant les temps de concertation en réponse aux questions posées sur ce point.

Pour limiter le mieux possible l'impact des flux sur la saturation des réseaux et favoriser une écomobilité, il a été proposé :

- De réaliser un *Plan de déplacement interentreprises* (PDIE) ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle.
- Que des solutions de bus de ramassage des employés soient envisagées.
- Que la piste cyclable reliant l'Europôle depuis Hambach au nord soit prolongée le long de la voie ferrée jusqu'à Sarralbe, via Willerwald.
- Que le projet de contournement Est de Sarreguemines, depuis la route de Bitche, soit relancé pour trouver une solution aux embouteillages déjà fortement présents et qui ne manqueront pas d'être amplifiés.
- Qu'une *étude stratégique multi-modale Mobilité et Déplacements* soit engagée rapidement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, et qu'elle soit menée, si possible, sous l'égide de la CNDP.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

Je souhaite que l'ensemble des élus avec les citoyens, portés par ce bel élan qui vient d'être initié, lancent une concertation publique concernant les routes, transports, mobilité, etc., sur l'ensemble du bassin d'emploi (donc Région, Département, EPCI, associations, citoyens et autres) afin que cette question, laissée en suspens depuis plus de 40 ans concernant certains dossiers, trouve enfin une issue et plusieurs solutions acceptables à mettre en oeuvre collectivement.

L'ADPSE souhaite que le sujet de la mobilité évoqué à plusieurs reprises par différents intervenants lors des réunions ou ateliers publics, donne lieu à l'ouverture d'une concertation sur le sujet au niveau de l'arrondissement de Sarreguemines, voire en connexion avec les territoires limitrophes. Cette concertation devrait se pencher tout particulièrement sur la mobilité des salariés qui subissent la majeure partie des désagréments actuels (embouteillages) générés par l'absence d'alternative à la voiture individuelle et la concentration de la circulation à certains horaires.

Sur la question de l'emploi, de la formation et de l'embauche

La création de 2500 emplois d'ici 2025, dont 1500 dès la fin 2022 dans le cas de la concrétisation du projet REC Solar, suscite des attentes nombreuses et des questions portant en particulier sur :

- Les profils de postes.
- La formation des candidats, qu'ils soient actuellement demandeurs d'emplois ou en poste.
- La date de dépôt des candidatures.

L'information sur ces points allant se préciser et évoluer dans le temps, il est proposé que le site internet de REC

Solar reste actif après la concertation préalable et assure notamment l'actualité sur ces points.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

*Comment et à partir de quand peut-on postuler un emploi ?
Quand est-ce que les sélections des candidats seront faites ?
Y-a-t-il des formations sur le produit prévues avant l'ouverture ? De combien de temps ?
Y-a-t-il un calendrier de l'emploi ?.*

10. Sur la question de l'installation d'un parc photovoltaïque participatif sur les toitures

La surface de toiture de l'ensemble des bâtiments du projet REC Solar va être comprise entre quelque 50.000 et 70.000 mètres carrés. Le projet REC Solar prévoit la valorisation de cette surface de toiture par l'installation de panneaux photovoltaïques. Il est proposé :

- D'inscrire cette valorisation photovoltaïque des toitures dans le territoire par la mise en place d'une solution de participation citoyenne.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

*Concernant l'usage des retombées fiscales que pourrait générer l'usine REC Solar, l'ADPSE propose qu'une partie de cette argent serve à aider la population du territoire à investir dans l'installation de panneaux photovoltaïques. Cela permettrait de faire de notre territoire, une vitrine des ENR et un moteur de la transition énergétique. Le bénéfice serait tant écologique, qu'économique.
La valorisation photovoltaïque des toitures de l'usine pourrait se faire par la mise en place d'une solution de participation citoyenne*

Évolution du projet résultant de la concertation

Les échanges ont permis, ceci sur l'essentiel des points relevés dans le débat, d'apporter des évolutions notoires au projet REC Solar.

L'ensemble des idées et propositions d'évolution du projet, regroupées en 9 domaines, on fait l'objet d'un engagement oral de prise en compte de la part du maître d'ouvrage ou de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pour ce qui relève de son domaine de compétence.

9 DOMAINES D'ÉVOLUTION DU PROJET REC SOLAR

1. Sur la question des risques et du classement Seveso seuil haut

2. Sur la question de la consommation d'eau

3. Sur la question des rejets dans la Sarre

4. Sur la question des rejets dans l'atmosphère

5. Sur la crainte du bruit impactant l'espace de promenade et les quartiers d'habitation de Willerwald

6. Sur la question de l'impact paysager du projet REC Solar sur le cadre de vie de Willerwald

7. Sur la question de l'augmentation du trafic routier induit par le projet REC Solar

8. Sur la question de l'emploi, de la formation et de l'embauche

9. Sur la question de l'installation d'un parc photovoltaïque participatif sur les toitures

1. Sur la question des risques et du classement Seveso seuil haut

Le classement *Seveso seuil haut* du projet REC Solar génère, en particulier pour les habitants de Willerwald, d'importantes attentes de transparence et d'information, cela dans la durée.

L'instauration d'un *Comité de suivi de site* (CSS) qui, si le projet REC Solar se concrétise, se fera de manière automatique par le Préfet, répondra d'autant mieux à cette attente si le maître d'ouvrage s'y investit positivement et avec un vrai souci d'ouverture.

REC Solar a souligné son état d'esprit et sa volonté d'agir pour que le futur *Comité de suivi de site* soit réellement constructif et porteur de confiance. Plusieurs thématiques de travail ont déjà pu être préidentifiées.

Dans ce même esprit, le maître d'ouvrage a souligné à plusieurs reprises sa volonté de s'ancrer harmonieusement dans le territoire.

2. Sur la question de la consommation d'eau

La qualité de l'eau potable de source étant meilleure et plus sûre que celle issue des prélèvements dans la Sarre, il est demandé de manière forte et réitérée que l'eau de la Sarre serve avant tout à REC Solar et aux autres industries du territoire et que l'eau potable issue des sources, notamment de Wittring, alimente prioritairement les habitants.

Cette demande a été entendue.

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC), compétente en la matière, s'est engagée à inscrire cet objectif dans le cahier des charges du projet de réalisation du nouveau pompage d'eau potable dans la Sarre et du redéploiement du réseau qui l'accompagne.

Concernant la demande de mise en place d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre dans la durée de cette priorisation de la distribution d'eau potable, elle n'a pas encore fait l'objet de réponse.

3. Sur la question des rejets dans la Sarre

L'essentiel des quelque 2,5 millions de mètres cubes d'eau consommés par REC Solar seront rejetés dans la Sarre après traitement, environ 500 mètres en aval des points de pompage d'eau potable existants et futurs existants sur la Sarre dans le secteur de Sarralbe. Ces rejets se cumulent avec ceux de l'usine Ineos de Sarralbe et de l'usine Ineos, ex Smart, de l'Europôle.

La demande de transparence et d'information sur le suivi des rejets d'eau dans la Sarre a été entendue. Le maître d'ouvrage a proposé que ce point soit expressément intégré dans le cadre du *Comité de suivi de site* (CSS).

4. Sur la question des rejets dans l'atmosphère

La problématique de la qualité de l'air a été questionnée. Il a bien été noté que le respect strict des normes d'émission et le suivi de ces rejets dans l'atmosphère sera de fait intégré dans le cadre du *Comité de suivi de site* (CSS).

Cependant, afin de bien répondre à la problématique de l'information du grand public, le maître d'ouvrage s'engage à une communication régulière et adaptée sur ce point.

5. Sur la crainte du bruit impactant l'espace de promenade et les quartiers d'habitation de Willerwald

Concernant l'impact sonore du projet REC Solar sur l'environnement, le maître d'ouvrage a apporté des précisions et pris les engagements suivants :

- Il a souligné que l'impact acoustique du process de production en lui-même était limité et pour l'essentiel contenu dans les bâtiments. Il a précisé ensuite que les émergences sonores seront essentiellement liées aux extracteurs et différents systèmes de ventilation.
- Concernant les normes de bruit s'appliquant au projet REC Solar, le maître d'ouvrage a précisé que le bruit additionnel à l'ambiance sonore existante devrait, du point de vue normatif, ne pas dépasser 5 décibels les jours ouvrables et 3 décibels la nuit, les week-ends et les jours fériés.

L'usine fonctionnant 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, le maître d'ouvrage s'est engagé à s'auto-appliquer en permanence le plafond de 3 décibels, sans distinction de jour.

De plus, le maître d'ouvrage s'est engagé à optimiser les choix techniques afin de limiter au mieux les émergences acoustiques et d'être autant que possible en deçà des 3 décibels.

6. Sur la question de l'impact paysager du projet REC Solar sur le cadre de vie de Willerwald

Afin de bien prendre en compte la question de l'intégration paysagère du projet, et en particulier le lien de covisibilité avec Willerwald et l'ambiance champêtre des lieux, le maître d'ouvrage s'engage à finaliser les choix dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation avec la CASC, la commune et les habitants de Willerwald.

7. Sur la question de l'augmentation du trafic routier induit par le projet REC Solar

Pour favoriser l'écomobilité et limiter l'augmentation du trafic automobile, le maître d'ouvrage s'est engagé à :

- Étudier la mise en œuvre de solutions de bus de ramassage de ses employés.
- Favoriser le covoiturage par des solutions d'encouragement.
- Favoriser l'usage de la voiture électrique par la mise en œuvre de solutions de charge.
- Participer activement à la mise en œuvre d'un *Plan de déplacement interentreprises* ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle.

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences s'est engagée à :

- Mettre en œuvre un *Plan de déplacement interentreprises* ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle.
- Prioriser la réalisation de la piste cyclable reliant l'Europôle à Sarralbe le long de la voie ferrée depuis Willerwald.

8. Sur la question de l'emploi, de la formation et de l'embauche

Pour donner un maximum de lisibilité à la question de l'emploi, des embauches et de la formation, le maître d'ouvrage se propose de garder actif le site internet de la concertation et d'en faire une plateforme d'information continue sur la mise en œuvre du projet et la question de l'emploi en particulier.

9. Sur la question de l'installation d'un parc photovoltaïque participatif sur les toitures

La surface de toiture de l'ensemble des bâtiments du projet REC Solar va être comprise entre quelque 50.000 et 70.000 mètres carrés. Le projet REC Solar prévoit la valorisation de cette surface de toiture par l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le maître d'ouvrage accueille a priori favorablement l'idée de concrétiser le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur ses toitures dans le cadre d'une solution de participation citoyenne.

DEMANDE DE PRECISIONS ET RECOMMANDATION(S) AU RESPONSABLE DU PROJET / E

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par la/le garant.e, le maître d'ouvrage du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le maître d'ouvrage doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

La concertation préalable a apporté à la fois une clarification, une spécification et un enrichissement du projet. La prise en compte par le maître d'ouvrage et autorités concernées de cet apport d'importance a été soulignée lors des divers temps d'ateliers et de réunions.

Pour la clarté et la précision des choses, il importe que la prise en compte de tout cet apport soit confirmée formellement par le maître d'ouvrage et la *Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences*, principale autorité concernée.

De ce fait, le bilan de la concertation fait deux demandes de précisions et d'informations complémentaires, recommande huit confirmations de prise en compte des propositions et recommande la poursuite de l'information et de la concertation.

11 DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Précisions relatives à la crainte d'opportunité et de fragilité de la compétitivité

5. Recommandations relatives au bruit et impacts sonores du projet sur les quartiers d'habitation et les espaces de promenade de Willerwald

9. Recommandation relative à l'installation d'un parc photovoltaïque participatif sur les toitures

2. Précision relative à l'impact de la remise en service de la voie ferrée

6. Recommandations relatives à l'impact paysager du projet REC Solar sur le cadre de vie de Willerwald

10. Recommandation relative à la mise en place d'une charte de bonne conduite lors de la phase de construction de l'usine REC Solar

3. Recommandations relatives à la *Commission de suivi de site*

7. Recommandations relatives à la limitation de l'augmentation du trafic automobile et à l'écomobilité

11. Recommandations des garants de poursuite de l'information et de la concertation

4. Recommandations relatives à la production et distribution d'eau potable

8. Recommandation relative à l'information sur l'évolution du projet

1. Précisions relatives à la crainte d'opportunisme et de fragilité de la compétitivité

Les informations et précisions apportées oralement par le maître d'ouvrage ont montré :

- Que l'obtention des différentes aides sera étalée sur une dizaine d'années.
- Que REC Solar disposait déjà des brevets lui permettant la production de cellules photovoltaïques basées sur la technologie hétérojonction et que dans ce cadre, le partenariat avec le CEA-INES est un partenariat de recherche et développement qui consolide la compétitivité de l'entreprise dans la durée.

Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme et précise ces éléments.

2. Précision relative à l'impacts de la remise en service de la voie ferrée

La perspective d'une réouverture de la ligne dans une vocation de desserte « fret ferroviaire » de l'Europôle suscite des inquiétudes.

Aussi, afin d'éclairer la question, il paraît important que le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences confirment et précisent, comme cela a été fait oralement, qu'une telle perspective, si elle se concrétisait, n'engendrerait qu'un trafic de quelques trains par jour ou par semaine.

3. Recommandations relatives à la *Commission de suivi de site*

De par le classement *Seveso seuil haut* du projet REC Solar, la **Commission de suivi de site** (CSS), sera créée par le Préfet parallèlement à l'arrêté d'autorisation d'exploitation si le projet REC Solar se concrétise.

Le travail de concertation préalable souligne l'importance que représentera la **Commission de suivi de site** (CSS) pour répondre dans la durée aux attentes de transparence et d'information, notamment des habitants et acteurs locaux.

Dans ce cadre, REC Solar a souligné oralement son état d'esprit et sa volonté d'agir pour que le futur *Comité de suivi de site* soit réellement constructif et porteur de confiance.

Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme cette perspective, notamment en proposant au Préfet que la question du suivi des rejets dans la Sarre soit expressément intégrée dans le cadre du *Comité de suivi de site* (CSS).

4. Recommandations relatives à la production et distribution d'eau potable

Durant la concertation, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) s'est engagée oralement à ce que l'eau potable de la Sarre serve avant tout à REC Solar et aux autres industries du territoire et que l'eau potable issue des sources, notamment de Wittring, alimente prioritairement les habitants.

Il paraît important que la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC) confirme cette perspective.

5. Recommandations relatives au bruit et impacts sonores du projet sur les quartiers d'habitation et les espaces de promenade de Willerwald

Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est engagé à :

- Limiter l'augmentation de l'ambiance sonore existante aujourd'hui à 3 décibels, sans distinction de jour.
- Optimiser les choix techniques afin de limiter au mieux les émergences acoustiques et d'être autant que possible en deçà des 3 décibels.

Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme ces engagements.

6. Recommandations relatives à l'impact paysager du projet REC Solar sur le cadre de vie de Willerwald

Afin de bien prendre en compte la question de l'intégration paysagère du projet, et en particulier le lien de covisibilité avec Willerwald et l'ambiance champêtre des lieux, le maître d'ouvrage s'est engagé oralement à finaliser les choix dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation avec la CASC, la commune et les habitants de Willerwald.

Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme ces engagements.

Concernant la hauteur des cheminées, il a été évoqué qu'elles ne dépasseraient celles des bâtiments que de quelques mètres. Cette information mérite d'être confirmée et précisée par le maître d'ouvrage.

7. Recommandations relatives à la limitation de l'augmentation du trafic automobile et à l'écomobilité

Pour favoriser l'écomobilité et limiter l'augmentation du trafic automobile, le maître d'ouvrage s'est engagé oralement à :

- Étudier la mise en œuvre de solutions de bus de ramassage de ses employés.
- Favoriser le covoiturage par des solutions d'encouragement.
- Favoriser l'usage de la voiture électrique par la mise en œuvre de solutions de charge.
- Participer activement à la mise en œuvre d'un *Plan de déplacement interentreprises* ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle.

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences s'est engagée oralement à :

- Mettre en œuvre un *Plan de déplacement interentreprises* ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle.
- Prioriser la réalisation de la piste cyclable reliant l'Europôle à Sarralbe depuis Willerwald.

Il paraît important que le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences confirment ces engagements.

Il a été proposé également :

- Qu'une *étude stratégique multi-modale Mobilité et Déplacements* soit engagée rapidement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.
- Que le projet de contournement Est de Sarreguemines, ceci depuis la route de Bitche, soit relancé par le Département de Moselle.

Il paraît important que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences précise sa position sur deux propositions.

8. Recommandation relative à l'information sur l'évolution du projet

L'éclairage apporté sur le projet REC Solar durant la concertation préalable a suscité une attente forte de continuité de l'information sur la concrétisation du projet, notamment sur la question de la formation, de l'emploi et des futurs recrutements.

Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est proposé de garder actif le site internet de la concertation et d'en faire à cette fin une plateforme d'information.

Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme cette volonté.

9. Recommandation relative à l'installation d'un parc photovoltaïque participatif sur les toitures

Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est dit favorable à l'idée de concrétiser la valorisation photovoltaïque des toitures de l'usine par la mise en place d'une solution de participation citoyenne.

Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme cette volonté.

10. Recommandation relative à la mise en place d'une charte de bonne conduite lors de la phase de construction de l'usine REC Solar

Plusieurs participants ont souligné que les travaux de viabilisation et de terrassement du site de l'Europôle 2 menés par la CASC, s'étaient fait sans concertation avec les riverains de Willerwald.

Pour tirer les enseignements de ces six mois intenses de travaux, la mise en place d'une charte de bonne conduite lors de la phase de construction de l'usine REC Solar paraît très indiquée.

Cette idée a été évoquée durant les ateliers. Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme sa volonté d'agir en ce sens.

Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

11. Recommandations des garants de poursuite de l'information et de la concertation

La qualité des échanges menés durant l'ensemble des temps de concertation a généré un véritable contexte de confiance.

Pérenniser cette dynamique de confiance en poursuivant l'information et la concertation sous la forme d'une post-concertation jusqu'à l'enquête publique, puis sous une forme à définir jusqu'à la concrétisation du projet paraît pleinement indiqué et adapté au contexte.

L'ancrage du projet REC Solar dans le territoire et la perception d'efficacité et d'utilité des démarches de concertation citoyenne seront confortés dans le cas d'un tel prolongement.

Le maître d'ouvrage pourra en particulier :

- Éditer une newsletter à parution régulière, de manière à informer les habitants de l'avancée du projet, en particulier en ce qui concerne les demandes d'autorisations, ainsi que les échanges avec les services de l'État.
- Présenter l'étude d'impact lors d'une réunion publique, ceci notamment sur les questions de nuisances sonores, alimentation d'eau, rejets (air, eau) ou encore les modélisations le trafic routier, paraît particulièrement indiquée.
- Mettre en perspective lors d'une réunion publique, la concrétisation des engagements issus de la concertation (ceci à la fois par le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences).
- Organiser un ou plusieurs ateliers destinés à définir les modalités d'insertion paysagère de l'usine, ceci en particulier les habitants de Willerwald.
- Organiser un ou plusieurs ateliers destinés à définir une « Charte Travaux » avec les habitants, ceci dans le but d'assurer un déroulement serein du chantier.

LISTE DES ANNEXES

- **ANNEXE 1** Tableau des demandes de précisions et recommandations des garants
- **ANNEXE 2** : Décision de la CNDP d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9
- **ANNEXE 3** : Décision de la CNDP d'organiser la concertation du 14 décembre 2020 au 8 février 2021
- **ANNEXE 4** : Présentation détaillée du dispositif de communication et du bilan quantitatif de participation

ANNEXE 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

REPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION PREALABLE				
	Demande de précisions et recommandations	Réponse du maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Date	22 février 2021			
1	<p>Précisions relatives à la crainte d'opportunisme et de fragilité de la compétitivité</p> <p>Les informations et précisions apportées oralement par le maître d'ouvrage ont montré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que l'obtention des différentes aides sera étalée sur une dizaine d'années. • Que REC Solar disposait déjà des brevets lui permettant la production de cellules photovoltaïques basées sur la technologie hétérojonction, et que dans ce cadre, le partenariat avec CEA-INES est un partenariat de recherche et développement qui consolide la compétitivité de l'entreprise dans la durée. • Que les avancées issues du partenariat REC / CEA-INES, feront l'objet d'accords et de brevets garantissant l'intérêt de chaque parti. <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme et précise ces éléments.</p>			
2	<p>Précision relative à l'impact de la remise en service de la voie ferrée</p> <p>La perspective d'une réouverture de la ligne dans une vocation de desserte « fret ferroviaire » de l'Europe, suscite des inquiétudes.</p> <p>Aussi, afin d'éclairer la question, il paraît important que le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences confirment et précisent, comme cela a été fait oralement, qu'une telle perspective, si elle se concrétisait, n'engendrerait qu'un trafic de quelques trains par jour ou par semaine.</p>			
3	<p>Recommandations relatives à la Commission de suivi de site</p> <p>De par le classement Seveso seuil haut du projet REC Solar, la Commission de suivi de site (CSS), sera créée par le Préfet parallèlement à l'arrêté d'autorisation d'exploitation si le projet REC Solar se concrétise.</p> <p>Le travail de concertation préalable souligne l'importance que représentera la Commission de suivi de site (CSS) pour répondre dans la durée aux attentes de transparence et d'information notamment des habitants et acteurs locaux.</p> <p>Dans ce cadre, REC Solar a souligné oralement son état d'esprit et sa volonté d'agir pour que le futur Comité de suivi de site soit réellement constructif et porteur de confiance.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme cette perspective, ceci notamment en proposant au Préfet que la question du suivi des rejets dans la Sarre soit expressément intégrée dans le cadre du Comité de suivi de site (CSS).</p>			
4	<p>Recommandations relatives à la production et distribution d'eau potable</p> <p>Durant la concertation, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC) s'est engagée oralement à ce que l'eau potable de la Sarre serve avant tout à REC Solar et aux autres industries du territoire et que l'eau potable issue des sources, notamment de Wittring, alimente prioritairement les habitants.</p> <p>Il paraît important que la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC) confirme cette perspective.</p>			
5	<p>Recommandations relatives au bruit et impacts sonores du projet sur les quartiers d'habitation et les espaces de promenade de Willerwald</p> <p>Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est engagé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'augmentation de l'ambiance sonore existante aujourd'hui à 3 décibels, ceci sans distinction de jour. • Optimiser les choix techniques afin de limiter au mieux les émergences acoustiques et d'être autant que possible en-deçà des 3 décibels. <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme ces engagements.</p>			
6	<p>Recommandations relatives à l'impact paysager du projet REC Solar sur la cadre de vie de Willerwald</p> <p>Afin de bien prendre en compte la question de l'intégration paysagère du projet, et en particulier le lien de covisibilité Willerwald et l'ambiance champêtre des lieux, le maître d'ouvrage s'est engagé oralement à finaliser les choix dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation avec la CASC, la commune et les habitants de Willerwald.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme ces engagements.</p> <p>Concernant la hauteur des cheminées, il a été évoqué qu'elles ne dépasseraient celles des bâtiments que de quelques mètres. Cette information mérite d'être confirmée et précisée par le maître d'ouvrage.</p>			

REPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION PREALABLE

	Demande de précisions et recommandations	Réponse du maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
	Date 22 février 2021			
7	<p>Recommandations relatives à la limitation de l'augmentation du trafic automobile et à l'écomobilité</p> <p>Pour favoriser l'écomobilité et limiter l'augmentation du trafic automobile, le maître d'ouvrage s'est engagé oralement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier la mise en œuvre de solutions de bus de ramassage de ses employés. • Favoriser le covoiturage par des solutions d'encouragement. • Participer activement à la mise en œuvre d'un <i>Plan de déplacement interentreprises</i> ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle. <p>Pour sa part, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences s'est engagée oralement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager la mise en œuvre d'un <i>Plan de déplacement interentreprises</i> ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle. • Prioriser la réalisation de la piste cyclable reliant l'Europôle à Sarralbe depuis Willerwald. <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences confirment ces engagements.</p> <p>Il a été proposé également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'une <i>étude stratégique multi-modale Mobilité et Déplacements</i> soit engagée rapidement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences. • Que le projet de contournement Est de Sarreguemines, ceci depuis la route de Bitche, soit relancé par le Département de Moselle. <p>Il paraît important que la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences précise sa position sur deux propositions.</p>			
8	<p>Recommandation relative à l'information sur l'évolution du projet</p> <p>L'éclairage apporté sur le projet REC Solar durant la concertation préalable a suscité une attente forte de continuité de l'information sur la concrétisation du projet, ce notamment sur la question de la formation, de l'emploi et des futurs recrutements.</p> <p>Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est proposé de garder le site internet issu de la concertation actif et d'en faire à cette fin une plateforme d'information.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme cette volonté</p>			
9	<p>Recommandation relative à l'installation d'un parc photovoltaïque participatif sur les toitures</p> <p>Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est dit favorable à l'idée de concrétiser la valorisation photovoltaïque des toitures de l'usine par la mise en place d'une solution de participation citoyenne.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme cette volonté.</p>			
10	<p>Recommandation relative à la mise en place d'une charte de bonne conduite lors de la phase de construction de l'usine REC Solar</p> <p>Les travaux de viabilisation et de terrassement du site de l'Europole 2 menés par la CASC, s'étaient fait sans concertation avec les riverains de Willerwald.</p> <p>Pour tirer les enseignements de ces six mois intenses de travaux, la mise en place d'une charte de bonne conduite lors de la phase de construction de l'usine REC Solar paraît très indiquée.</p> <p>Cette idée a été évoquée durant les ateliers. Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme sa volonté d'agir en ce sens.</p>			
11	<p>RECOMMANDATIONS DES GARANTS POUR GARANTIR LE DROIT À L'INFORMATION ET À LA PARTICIPATION DU PUBLIC SUITE À CETTE CONCERTATION, ET NOTAMMENT JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE</p> <p>La qualité des échanges menés durant l'ensemble des temps de concertation a généré un véritable contexte de confiance.</p> <p>Pérenniser cette dynamique de confiance en poursuivant l'information et la concertation sous la forme d'une post-concertation jusqu'à l'enquête publique, puis sous une forme à définir jusqu'à la concrétisation du projet paraît pleinement indiqué et adapté au contexte.</p> <p>L'ancrage du projet REC Solar dans le territoire et la perception d'efficacité et d'utilité des démarches de concertation citoyenne seront confortés dans le cas d'un tel prolongement.</p> <p>Le maître d'ouvrage pourra en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éditer une newsletter à parution régulière, de manière à informer les habitants de l'avancée du projet, en particulier en ce qui concerne les demandes d'autorisations, ainsi que les échanges avec les services de l'État. • Présenter l'étude d'impact lors d'une réunion publique, ceci notamment sur les questions de nuisances sonores, alimentation d'eau, rejets (air, eau) ou encore les modélisations le trafic routier, paraît particulièrement indiquée. • Mettre en perspective lors d'une réunion publique, la concrétisation des engagements issus de la concertation (<i>ceci à la fois par le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences</i>). • Organiser un ou plusieurs ateliers destinés à définir les modalités d'insertion paysagère de l'usine, ceci en particulier les habitants de Willerwald. • Organiser un ou plusieurs ateliers destinés à définir une « Charte Travaux » avec les habitants, ceci dans le but d'assurer un déroulement serein du chantier. 			



SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020

DÉCISION N° 2020 / 98 / REC SOLAR / 1

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN SITE DE PRODUCTION
DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A HAMBACH**

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L. 121-8, et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé de Monsieur Bernard HINTERMAYR, Président de la société REC SOLAR FRANCE, reçu le 27 juillet 2020, saisissant la CNDP à propos d'un projet de construction d'un site de production de panneaux photovoltaïques, au sein de la ZAC Europole II à HAMBACH,
- vu le document de positionnement de la CNDP du 4 mai 2020 sur les principes, formes et modalités du débat public pendant l'épidémie Covid-19,

Considérant que :

- la question du photovoltaïque au titre des énergies renouvelables a été débattue dans le cadre du débat public relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie et jusqu'à la participation par voie électronique,
- ce projet comporte des enjeux environnementaux significatifs et socio-économiques majeurs à l'échelle internationale,
- ce projet est susceptible d'avoir des impacts locaux importants,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il y a lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9.

Article 2 :

Les modalités de la concertation préalable seront définies par la Commission qui en confie l'organisation au maître d'ouvrage, selon les dispositions de l'article R.121-8.

Article 3 :

Madame Isabelle JARRY et Monsieur Bernard CHRISTEN sont désignés garants de la concertation préalable sur le projet de construction d'un site de production de panneaux photovoltaïques REC SOLAR.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO

ANNEXE 3 - Décision de la CNDP d'organiser la concertation du 14 décembre 2020 au 8 février 2021



SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2020

DÉCISION N° 2020 / 123 / REC SOLAR / 2

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN SITE DE PRODUCTION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A HAMBACH

La Commission nationale du débat public,

- ∞ vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L. 121-8, et l'article L. 121-9,
- ∞ vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- ∞ vu sa décision n° 2020/98/REC SOLAR/1 du 2 septembre 2020, décidant de l'organisation d'une concertation préalable sur le projet de construction d'un site de production de panneaux photovoltaïques REC SOLAR,
- ∞ vu la dossier de concertation préalable proposé par le maître d'ouvrage le 2 novembre 2020,
- ∞ vu le document de positionnement de la CNDP du 4 novembre 2020 sur les principes, formes et modalités du débat public pendant le confinement Covid-19

Considérant que :

- ∞ afin de permettre à toute personne de pouvoir participer à la concertation préalable, celle-ci devra prévoir des modalités complémentaires aux seules modalités numériques,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage du projet de construction d'un site de production de panneaux photovoltaïques REC SOLAR est suffisamment complet pour engager la concertation.

Article 2 :

Dans l'hypothèse où des réunions en présence physique seraient à nouveau autorisées par le gouvernement à compter du 1er décembre 2020 dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, les modalités de concertation proposées

par le maître d'ouvrage du projet de construction d'un site de production de panneaux photovoltaïques REC SOLAR sont approuvées.

Dans l'hypothèse inverse, le maître d'ouvrage aura dû présenter des modalités alternatives à la commission avant le 20 novembre 2020.

Article 3 :

La concertation préalable se déroulera du 14 décembre 2020 au 8 février 2021.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO

ANNEXE 4 : Présentation détaillée du dispositif de communication et du bilan quantitatif de participation

Une concertation réglementaire sous l'égide de la CNDP

Selon la réglementation en vigueur, les équipements industriels de plus de 300 millions d'euros font l'objet d'une saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP). Dans ce cadre, le 27 juillet 2020 REC Solar France a saisi la CNDP pour son projet de Hambach. La CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9 du Code de l'environnement et a désigné deux garants : Madame **Isabelle JARRY** et Monsieur **Bernard CHRISTEN**.

Tout au long de la démarche, qui s'est déroulée entre le 14 décembre 2020 et le 8 février 2021, les garants avaient pour mission de **veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation**. Pour ce faire, ils agissaient en liaison avec REC dans le respect des principes et des valeurs de la CNDP (valeurs d'**indépendance**, de **neutralité**, de **transparence**, d'**égalité de traitement**, d'**argumentation** et d'**inclusion**). Ils étaient présents à l'ensemble des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation.

A l'issue de la concertation, ils ont rédigé un **bilan** retraçant les différents temps et les conditions de déroulement de la concertation. Ce bilan est **disponible sur le site internet de la concertation** : www.concertation.projetrec.fr

Les objectifs de la concertation

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, la concertation préalable sur le projet de REC Solar France avait pour objectif de débattre :

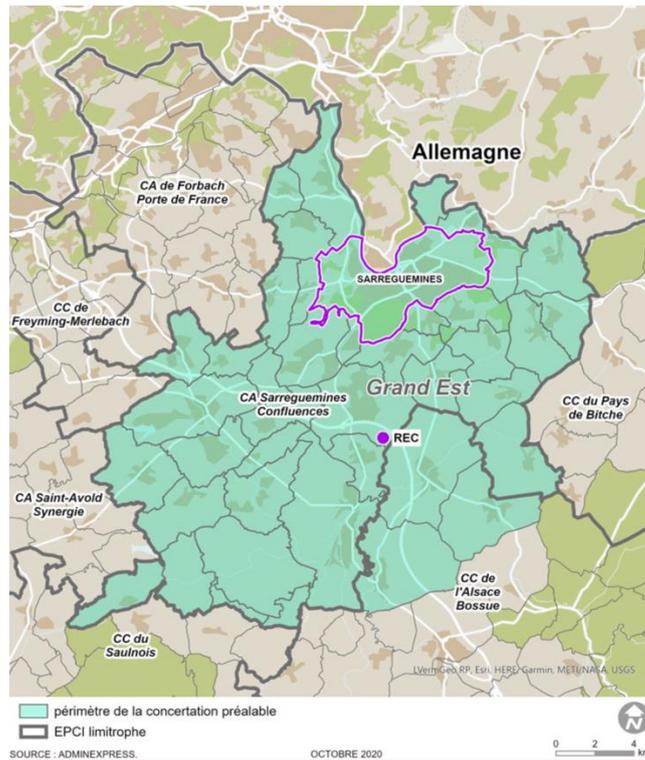
- De l'**opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques du projet** ;
- Des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts** significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des **solutions alternatives**, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet ;
- Des **modalités d'information et de participation du public** après concertation préalable.

L'ensemble de ces questions ont été abordées lors de la démarche.

La volonté d'aller à la rencontre de tous les publics

Afin de favoriser la participation et l'information de tous les publics, malgré le contexte sanitaire difficile, la concertation préalable a été organisée selon les principes suivants :

- Un **périmètre étendu** :
 - **Le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences** (38 communes : Bliesbruck, Blies-Ébersing, Blies-Guersviller, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guebenhouse, Hambach, Hazembourg, Hilsprich, Holving, Hundling, Ippling, Kalhausen, Kappelking, Kirviller, Le Val-de-Guéblange, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Nelling, Neufgrange, Putteltange-aux-Lacs, Rémelfing, Rémering-Lès-Putteltange, Richeling, Rouhling, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim (une commune du Bas-Rhin), Wiesviller, Willerswald, Wittring, Wœlfing-lès-Sarreguemines, Woustviller, Zetting) ;
 - **Trois communes proches du site, appartenant à la Communauté de communes de l'Alsace Bossue** : Herbitzheim, Keskastel, Oermingen.



•

- Des **temps d'animation aux formats variés** (réunions publiques, table ronde-débat, ateliers abordant des thématiques spécifiques) et **adaptés aux consignes sanitaires** en vigueur (inscription préalable pour respecter les jauges autorisées, horaires adaptés au couvre-feu, transmission télé et réseaux sociaux avec possibilité de contribuer à distance) :
- Des **canaux d'information et de participation multiples**, accessibles tout au long de la démarche : site internet dédié, exposition projet, ressources documentaires en ligne et en version papier (500 exemplaires du dossier de concertation, 2000 exemplaires de la synthèse du dossier de concertation) disponibles en mairies et à chaque temps d'échange, 7 500 exemplaires d'une carte T distribués sur le territoire, 200 prospectus spécifiques distribués par boitage à Willerwald, commune la plus proche de la future installation).

Un dispositif important pour informer et mobiliser

En amont et tout au long de la concertation préalable, l'information et la mobilisation du public ont été assurées par **un vaste dispositif multicanal**.

L'information initiale au lancement de la concertation

Le lancement de la concertation a été annoncé dès le 27 novembre par :

- **Une campagne d'affichage réglementaire** (avis format A2, 42 x 59,4 cm) dans les **41 mairies du périmètre de la concertation** et aux sièges de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue

REC SOLARS MOST TRUSTED

AVIS D'INFORMATION

CONCERTATION PRÉALABLE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE FABRICATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES À HAMBACH (ART. L121-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

La société REC Solar France porte un projet de construction d'une unité de production de panneaux photovoltaïques. L'installation sera implantée à Hambach (Moselle), au sein de la zone d'aménagement programmé (ZAP).

Le projet prévoit la construction d'une unité de production de panneaux photovoltaïques d'une surface de 147 296 m² située sur un terrain de 202 000 m². Les panneaux seront fabriqués sur le site d'une centrale de cellules après-habillage. Le volume de production sera équivalent à l'ordre de 400 GWh par an. La production de 470 GWh est correspond à environ 10 millions de panneaux photovoltaïques sur une surface de 15 000 000 m² de panneaux.

La construction de l'unité et son volume de production doit s'organiser en 2 phases :

- 1^{ère} phase de construction (mise en service prévue pour 2021) : 250 GWh.
- 2^{ème} phase de construction (mise en service prévue pour 2022) : 470 GWh.

Il est prévu que l'installation de production de panneaux photovoltaïques de l'unité de fabrication :

- Donne lieu à la production de panneaux photovoltaïques de haute qualité.
- Un emploi accablant les centres provinciaux et les zones industrielles situées dans les zones de production.
- Une zone d'exportation des déchets et des produits finis vers le site de production.
- Une installation de panneaux solaires au sein d'un site de recherche et de développement.
- Des bâtiments d'habitat adaptés à une phase de développement de site.
- Une aire extérieure de stockage de cellules solaires accablant des panneaux photovoltaïques fins avant l'expédition.
- Des infrastructures de circulation, des zones de parking et des zones de manœuvre, un parking pour les véhicules de personnel, un parking visiteurs, un poste de garde, deux points d'accès véhicules légers et deux points d'accès poids lourds.
- Un accès aux services de secours.
- Des mesures de base de données et de données géométriques pour la mise en œuvre de la construction des plans d'orientation et de l'impact et une base de données en vue pour la base de données de l'unité.

En raison de la nature et de la quantité de produits utilisés dans la production de cellules basées sur la technologie hétérojonction, le projet génère environ 800 tonnes de déchets.

Le montant d'investissement total pour la phase 1 du projet est estimé à 681 millions d'euros. Le projet fait l'objet d'une saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP). Par sa décision du 2 septembre 2020 (Décision n°2020/98/REC SOLAR/1), la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné deux garants de la concertation : Mme Isabelle JARRY et M. Bernard CHRISTEN.

La concertation préalable se déroulera entre le 14 décembre 2020 (jour du 8 février 2021) au périmètre de 4 communes : Blièsbruck, Bliès-Ebersing, Guersviller, Erneshviller, Frauenberg, Groblierstroff, Grundviller, Guébenhouse, Hambach, Hazembourg, Herltzheim, Hilsprich, Holving, Ippeling, Kalkhausen, Kappelking, Keskastel, Kirviller, Le Val-de-Guebange, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Neilling, Neufgrange, Oermingen, Püttelange-aux-Lacs, Rémeiling, Rémering-lès-Püttelange, Richeiling, Rouhling, Saint-Jean-Rohrbach, Sarrebe, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Wilerwald, Witting, Wœlfing-lès-Sarreguemines, Woustviller, Zetting.

Les temps d'échange seront organisés dans le cadre de la concertation : une réunion publique d'ouverture, une table ronde, une table ronde publique et contributive, une réunion publique de clôture. Les dates et modalités de ces temps d'échange sont disponibles sur le site internet de la concertation : www.concertation.projetrec.fr.

Le facteur de la situation sanitaire, en temps d'échange seront organisés en présentiel ou en temps différé à l'échelle de ou sur les réseaux sociaux, avec la possibilité de poser des questions en direct, par mail ou par téléphone.

Le dossier de concertation - comprenant notamment la présentation du projet et les impacts ainsi que les détails de la concertation - sera mis à disposition du public, en version papier dans les mairies du périmètre de la concertation, pendant les temps d'échange, ainsi qu'en version téléchargeable sur le site internet de la concertation : www.concertation.projetrec.fr.

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra accéder en ligne à un formulaire de concertation en version papier et de l'ensemble des informations relatives à la concertation sera disponible à partir du 30 novembre 2020 sur le site internet dédié : www.concertation.projetrec.fr.

Tout au long de la concertation, le public peut formuler ses avis, observations et questions via un formulaire dédié sur le site internet et les registres papier mis à disposition en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation : Blièsbruck, Bliès-Ebersing, Bliès-Guersviller, Erneshviller, Frauenberg, Groblierstroff, Grundviller, Guébenhouse, Hambach, Hazembourg, Herltzheim, Hilsprich, Holving, Hunding, Ippeling, Kalkhausen, Kappelking, Keskastel, Kirviller, Le Val-de-Guebange, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Neilling, Neufgrange, Oermingen, Püttelange-aux-Lacs, Rémeiling, Rémering-lès-Püttelange, Richeiling, Rouhling, Saint-Jean-Rohrbach, Sarrebe, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Wilerwald, Witting, Wœlfing-lès-Sarreguemines, Woustviller, Zetting.

Le public peut s'adresser également directement aux garants de la concertation : Isabelle JARRY : isabelle.jarry@garant-cndp.fr, Bernard CHRISTEN : bernard.christen@garant-cndp.fr.

À l'issue de la concertation, les garants rédigeront un bilan de la concertation qui sera rendu public. En réponse à ce bilan, la société REC Solar France publiera les enseignements qu'elle tire de la concertation et les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en œuvre pour tenir compte de ces enseignements.



Avis de concertation, mairie de Groblierstroff

- La publication sur le site internet dédié www.concertation.projetrec.fr
- La publication dans trois journaux locaux :
 - Le *Républicain Lorrain*, rubrique Annonces légales, le 27 novembre 2020 ;
 - Les *Dernières Nouvelles d'Alsace*, rubrique Annonces légales, le 27 novembre 2020 ;
 - Les *Tablettes Lorraines*, rubrique Annonces légales, le 30 novembre 2020.

REC SOLARS MOST TRUSTED

Avis de concertation préalable

Information du public sur les modalités et la durée de la concertation préalable portant sur le projet de construction d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques à Hambach

La société REC Solar France porte un projet de construction d'une unité de production de panneaux photovoltaïques dont le montant d'investissement total est estimé à 681 millions d'euros. En application de l'article L.121-8 du Code de l'environnement, le projet fait l'objet d'une saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP). Par sa décision du 2 septembre 2020 (Décision n°2020/98/REC SOLAR/1), la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné deux garants de la concertation : Mme Isabelle JARRY et M. Bernard CHRISTEN. La concertation préalable se déroulera entre le 14 décembre 2020 et le 8 février 2021.

Plusieurs temps d'échange seront proposés au public : deux réunions publiques, une table ronde publique, trois ateliers contributifs.

L'ensemble des informations relatives à la concertation sera disponible à partir du 30 novembre 2020 sur le site internet dédié : www.concertation.projetrec.fr.

Tout au long de la concertation, le public peut formuler ses avis, observations et questions via un formulaire dédié sur le site internet et les registres papier mis à disposition en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation : Blièsbruck, Bliès-Ebersing, Bliès-Guersviller, Erneshviller, Frauenberg, Groblierstroff, Grundviller, Guébenhouse, Hambach, Hazembourg, Herltzheim, Hilsprich, Holving, Hunding, Ippeling, Kalkhausen, Kappelking, Keskastel, Kirviller, Le Val-de-Guebange, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Neilling, Neufgrange, Oermingen, Püttelange-aux-Lacs, Rémeiling, Rémering-lès-Püttelange, Richeiling, Rouhling, Saint-Jean-Rohrbach, Sarrebe, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Wilerwald, Witting, Wœlfing-lès-Sarreguemines, Woustviller, Zetting.

Le public peut s'adresser également directement aux garants de la concertation : Isabelle JARRY : isabelle.jarry@garant-cndp.fr, Bernard CHRISTEN : bernard.christen@garant-cndp.fr.

À l'issue de la concertation, les garants rédigeront un bilan de la concertation qui sera rendu public. En réponse à ce bilan, la société REC Solar France publiera les enseignements qu'elle tire de la concertation et les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en œuvre pour tenir compte de ces enseignements.

REC SOLARS MOST TRUSTED

Avis de concertation préalable

Information du public sur les modalités et la durée de la concertation préalable portant sur le projet de construction d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques à Hambach

La société REC Solar France porte un projet de construction d'une unité de production de panneaux photovoltaïques dont le montant d'investissement total est estimé à 681 millions d'euros. Le projet fait l'objet d'une saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP). Par sa décision du 2 septembre 2020 (Décision n°2020/98/REC SOLAR/1), la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné deux garants de la concertation : Mme Isabelle JARRY et M. Bernard CHRISTEN.

La concertation préalable se déroulera entre le 14 décembre 2020 et le 8 février 2021. Plusieurs temps d'échange seront proposés au public : deux réunions publiques, une table ronde publique, trois ateliers contributifs.

L'ensemble des informations relatives à la concertation sera disponible à partir du 30 novembre sur le site internet dédié : www.concertation.projetrec.fr.

Tout au long de la concertation, le public peut formuler ses avis, observations et questions via un formulaire dédié sur le site internet et les registres papier mis à disposition en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation : Blièsbruck, Bliès-Ebersing, Bliès-Guersviller, Erneshviller, Frauenberg, Groblierstroff, Grundviller, Guébenhouse, Hambach, Hazembourg, Herltzheim, Hilsprich, Holving, Ippeling, Kalkhausen, Kappelking, Keskastel, Kirviller, Le Val-de-Guebange, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Neilling, Neufgrange, Oermingen, Püttelange-aux-Lacs, Rémeiling, Rémering-lès-Püttelange, Richeiling, Rouhling, Saint-Jean-Rohrbach, Sarrebe, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Wilerwald, Witting, Wœlfing-lès-Sarreguemines, Woustviller, Zetting.

Le public peut s'adresser également directement aux garants de la concertation : Isabelle JARRY : isabelle.jarry@garant-cndp.fr, Bernard CHRISTEN : bernard.christen@garant-cndp.fr.

À l'issue de la concertation, les garants rédigeront un bilan de la concertation qui sera rendu public. En réponse à ce bilan, la société REC Solar France publiera les enseignements qu'elle tire de la concertation et les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en œuvre pour tenir compte de ces enseignements.

- La mise à disposition d'un dossier de concertation de 76 pages (version PDF et papier), présentant les caractéristiques essentielles du projet porté à la concertation et les modalités de cette dernière ;
- La mise à disposition d'une synthèse du dossier de concertation de 12 pages (version PDF et papier) ;
- La diffusion d'un « kit de communication » à l'ensemble des collectivités du périmètre comportant un article pour le magazine, un post Facebook, un post Twitter et un texte pour les panneaux lumineux informant de la concertation préalable ;
- La diffusion d'une affiche « grand public » (40x60, 1500 exemplaires) informant des dates et lieux des temps de concertation ;

- **Une conférence de presse** en présence du maître d’ouvrage et des garants, organisée en ligne le 12 décembre 2020 avec **14 journalistes** et qui a donné lieu à **plus de 30 publications** dans la presse locale, nationale et spécialisée.

L’information continue au fil de la démarche

Tout au long de la concertation préalable, le public a pu s’informer sur le projet et sur la concertation à travers :

- **Le site internet dédié** www.concertation.projetrec.fr

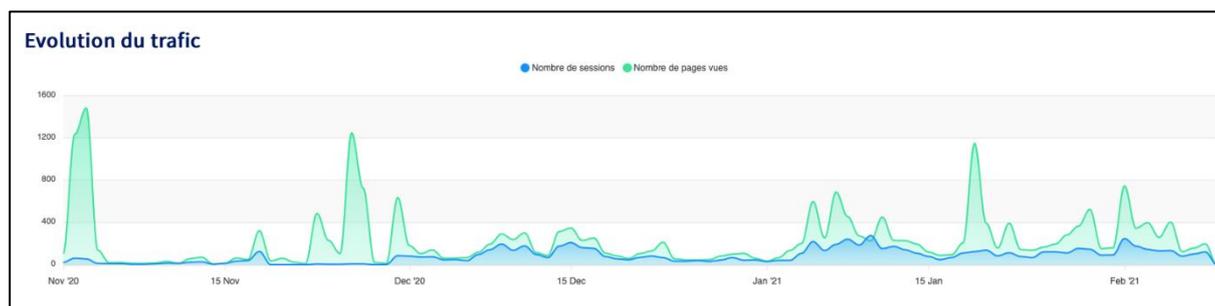
Mis à disposition du public dès l’annonce de la concertation, le site avait pour vocation de présenter le projet et de centraliser les informations et les documents liés à la concertation.

Le site s’organise en **quatre rubriques** :

- **Le projet**, présentant les grandes lignes du projet et ses impacts potentiels ;
- **La concertation préalable**, informant des temps de concertation et permettant de s’y inscrire ;
- **La documentation**, permettant de télécharger les documents en lien avec la concertation (avis de concertation, comptes rendus des temps d’échange, supports PPT) ;
- **Je participe : questions, avis, contributions**, permettant de déposer une question, un avis, une contribution, de transmettre un fichier et prendre connaissance des réponses du maître d’ouvrage.



Le site a été alimenté et complété tout au long de la concertation préalable. Du 14 décembre 2020 au 8 février 2021, les statistiques de fréquentation du site internet font état de **8 200 visiteurs**, avec un total de **22 958 pages vues** et un **temps moyen de visite de 3 minutes 30**.



- **Une exposition projet**

Une exposition dédiée au projet a été présentée lors de chaque temps de concertation (ateliers thématiques, réunions publiques). Composée de **8 panneaux**, elle a permis de proposer au public des **informations clés sur le projet, son contexte, ses principaux enjeux et la démarche de concertation préalable**.



▪ **Le dossier de concertation et sa synthèse**

Présentant l'ensemble des informations utiles à la concertation sur le projet de construction d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques à Hambach, le **dossier de concertation de 76 pages** a été mis à disposition du public **en ligne**, sur le site internet de la concertation, et **en version papier** dans les mairies des communes du périmètre de la concertation, au siège de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, au siège de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue et lors des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation.

La **synthèse du dossier de concertation de 12 pages** a également été mis à disposition en ligne et lors des temps d'échange.

500 exemplaires du dossier de concertation et 2 000 exemplaires de la synthèse ont été distribués entre le 30 novembre 2020 et le 8 février 2021.

▪ **Un flyer d'information avec carte T intégrée**

Un **flyer informant des dates et des lieux des temps de concertation** a été distribué en **7500 exemplaires** dès janvier 2021. Il comportait une **Carte T** permettant de s'exprimer sur le projet par voie postale. 200 exemplaires du flyer ont été spécifiquement diffusés dans les boîtes aux lettres des habitants de Willerwald.



▪ **Une affiche « grand public »**

Le déroulé de la concertation préalable

7 temps de présentation et d'échange ont été proposés dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de Hambach. Les dates de certains d'entre eux ont été modifiées – en accord avec les garants de la concertation – en raison du couvre-feu à partir de 18h instauré sur l'ensemble du territoire national.

Le public a été informé des modifications des dates par le biais du site internet de la concertation, par email (pour les personnes inscrites aux réunions ayant dû être décalées), par la presse, ainsi qu'à l'aide des flyers et affiches dont un nouveau tirage a été effectué début janvier.

Afin de pouvoir respecter les consignes sanitaires en vigueur, les temps d'échange en présentiel ont été organisés sur inscription préalable. Les salles de Sarreguemines et de Hambach ont permis d'**accueillir l'ensemble des personnes intéressées**.

Réunion publique d'ouverture

Initialement prévue le jeudi 7 janvier, la réunion publique d'ouverture de la concertation s'est tenue **le samedi 9 janvier 2021 à 10h à l'Hôtel de ville de Sarreguemines**.

Elle a permis de **présenter le projet et les modalités de la concertation préalable**, et de **répondre aux premières questions** du public.

Organisée sur inscription préalable en raison des mesures sanitaires, la réunion a rassemblé **54 personnes en présentiel** (habitants du territoire, élus locaux, acteurs socio-économiques). Retransmise en direct sur Mosaïk Cristal, elle a été suivie par environ **9000 téléspectateurs** et **150 internautes**. Le public suivant la réunion à distance avait la possibilité de poser ses questions par téléphone et via une application dédiée mise à disposition par Mosaïk Cristal.

La séance s'est structurée autour de **six temps forts** :

- Un mot d'introduction par le président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences
- La présentation de la démarche de concertation préalable ;
- Une intervention des garants de la concertation ;
- La présentation du projet et de ses impacts potentiels ;
- Un temps d'échange avec le public
- La synthèse et la conclusion de la réunion.

Lors du temps d'échange avec le public, les intervenants ont répondu à la fois aux questions posées par les personnes présentes sur place et aux questions posées à l'aide de l'application dédiée, téléchargeable via un QR code. Les questions n'ayant pas pu obtenir de réponse lors de la réunion ont été publiées sur le site internet de la concertation et ont obtenu la réponse du maître d'ouvrage.

Un compte-rendu littéral de la réunion et les supports de présentation ont été publiés sur le site internet www.concertation.projetrec.fr



Table ronde-débat

Une table ronde-débat dédiée à l'inscription du projet de REC Solar France dans la stratégie énergétique française et européenne a été proposée le mercredi 13 janvier 2021 à 18h sur Mosaik Cristal. Trois intervenants ont répondu aux questions de l'animateur et du public : le président de SER-Soler, branche solaire du Syndicat des énergies renouvelables (SER), le vice-président du CLER – Réseau pour la transition énergétique, ainsi que le directeur général de REC.

L'émission a été suivie par environ **9000 téléspectateurs** et **150 internautes**.

35 questions ont été posées par le public via l'application dédiée. Les questions n'ayant pas pu obtenir de réponse lors de l'émission ont été publiées sur le site internet de la concertation et ont obtenu la réponse du maître d'ouvrage.

L'enregistrement du débat a été mis à disposition du public sur le site internet de la concertation.



Ateliers thématiques

Afin d'approfondir certaines questions en lien avec le projet, trois ateliers thématiques ont été proposés au public :

- **Atelier n°1, dédié aux risques et au suivi, le samedi 23 janvier 2021 à 10h au Centre de communication Smart à Hambach**

Organisé en présence du chef d'unité départementale de Moselle à la DREAL Grand Est, du directeur général des services à la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et du responsable d'études environnement chez le bureau d'études OTE Ingénierie, l'atelier a rassemblé **51 personnes**.

L'atelier s'est déroulé en deux temps : présentations des intervenants et échanges avec les participants.

Le compte-rendu de la réunion et les supports PPT projetés ont été mis à disposition sur le site internet www.concertation.projetrec.fr.

- **Atelier n°2, dédié aux bénéfices pour le territoire et à la « durabilité » du projet, le samedi 30 janvier 2021 à 10h au Centre de communication Smart à Hambach ;**

L'atelier a été précédé d'une table ronde dédiée à la plus-value du projet pour le territoire. Ont participé à cette table-ronde : la vice-présidente de la Région Grand Est, la 1^{ère} vice-présidente de l'agence Moselle Attractivité, le président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, le vice-président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et maire de Sarreguemines, la directrice départementale à la DIRECCTE, le directeur de l'agence Pôle emploi de Sarreguemines et le responsable technique France de REC.

L'atelier s'est déroulé en deux temps : échanges entre l'animateur de la réunion et les intervenants, échanges entre le public et les intervenants. **63 personnes** ont participé à cette rencontre.

Le compte-rendu de la réunion a été mis à disposition sur le site internet de la concertation.



- **Atelier n°3, dédié à l'intégration du projet dans son environnement, le mardi 2 février 2021 à 18h par visioconférence.**

En accord avec les garants de la concertation, il a été décidé d'approfondir lors de cet atelier les questions abordées pendant l'atelier n°1, en revenant plus en détail sur l'intégration du projet dans son environnement (air, eau, bruit, paysage, etc.) et sur la transparence du suivi.

Afin de faciliter la participation aux personnes ne souhaitant se déplacer, cet atelier a été organisé en ligne. **34 personnes** y ont participé.

Ont assisté à cet atelier le responsable d'études environnement chez le bureau d'études OTE Ingénierie et le responsable technique France de REC.

Le compte-rendu de la réunion et les supports PPT projetés ont été mis à disposition sur le site internet de la concertation.

Atelier spécifique Willerwald

A l'initiative du maire de Willerwald, commune accueillant les habitations les plus proches de la future installation, et des garants de la concertation, un atelier supplémentaire a été proposé aux habitants de cette commune **le vendredi 5 février 2021 à 16h** à la salle polyvalente de Willerwald.

Étaient présents à cet atelier, pour répondre aux questions des participants : le vice-président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et maire de Sarreguemines, le directeur général des services à la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, le responsable d'études environnement chez le bureau d'études OTE Ingénierie et le responsable technique France de REC.

58 personnes ont participé à cette réunion.

Le compte-rendu de la réunion et le support PPT projeté ont été mis à disposition sur le site internet de la concertation.

Réunion publique de clôture

Initialement prévue le jeudi 4 février à 18h, la réunion publique de clôture s'est **tenue le samedi 6 février 2021 à 9h30 à l'Hôtel de ville de Sarreguemines.**

Elle avait pour objectif de restituer au public la synthèse des temps de concertation, de présenter les premiers enseignements que REC Solar France tire de la concertation préalable et les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en œuvre pour tenir compte de ces enseignements, et de répondre aux dernières questions.

Organisée sur inscription préalable en raison des mesures sanitaires, la réunion a rassemblé **58 personnes en présentiel**, environ **9000 téléspectateurs** sur Mosaïk Cristal et **150 internautes**.

Le public suivant la réunion à distance avait la possibilité de poser ses questions via une application dédiée mise à disposition par Mosaïk Cristal.

La réunion s'est organisée en **huit temps** :

- Un mot d'introduction par le vice-président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, maire de Sarreguemines ;
- Le rappel des grandes lignes du projet ;
- Une intervention des garants de la concertation ;
- La présentation des chiffres clés de la concertation ;
- La synthèse des contributions du public ;
- Les réponses et premières propositions du maître d'ouvrage ;
- Un temps d'échange avec le public ;
- La synthèse et la conclusion de la réunion.

Lors du temps d'échange avec le public, les intervenants ont répondu à la fois aux questions posées par les personnes présentes sur place et aux questions posées à l'aide de l'application dédiée, téléchargeable via un QR code.

Le compte-rendu de la réunion et les supports de présentation ont été publiés sur le site internet www.concertation.projetrec.fr



Les outils de participation et d'expression à disposition du public

Tout au long de la concertation préalable, le public a pu s'exprimer sur le projet :

- Lors des **temps d'échange**, en présentiel ou en ligne ;
- Sur les **registres papier** mis à la disposition dans les 41 mairies du territoire et aux sièges de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue ;
- Via la **rubrique participative** sur le site www.concertation.projetrec.fr active du 14 décembre 2020 au 10 février 2021 ;
- Par courrier, via une **Carte T** intégrée au flyer d'information et diffusée en 7500 exemplaire sur le territoire ;
- **Auprès d'Isabelle JARRY et de Bernard CHRISTEN, garants de la concertation**, par voie électronique ou postale.

La concertation en chiffres

Information et mobilisation du public	
	500 dossiers de concertation
	2 000 synthèses du dossier de concertation
	2000 affiches « grand public »
	7500 flyers d'information avec une Carte T intégrée
	Plus de 80 articles presse et reportages (TV, Radio) tout au long de la concertation

Participation du public	
	Près de 300 participants aux réunions et ateliers en présentiel
	Environ 9000 téléspectateurs à chaque temps d'échange diffusé en direct
	Une moyenne de 150 internautes à chaque temps d'échange diffusé en direct
	Près de 300 vues en replay (réunions publiques, table ronde-débat)
	8200 visiteurs du site internet
	70 questions et 26 contributions formulées via le site internet
	59 questions et contributions déposées via l'application dédiée
	18 contributions déposées sur les registres papier



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr